

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 19 juin 1919

N° 36

COURRIER VOLUMINEUX EXPÉDIÉ PAR LE CORPS POSTAL CANADIEN

Plus de 85,000,000 d'articles de la malle sont passés par les mains du service postal d'outre-mer.

EFFICACITÉ REMARQUABLE.

Le rapport du ministre de la Milice outre-mer donne un précis intéressant du courrier desservi par le corps postal canadien, des forces militaires du Canada, outre-mer:

	Sacs.
Lettres et journaux manipulés (toutes régions)	102,261
Colis postaux	351,815
Lettres, journaux et colis expédiés	659,412
Nombre total d'articles recommandés	433,600
Les sacs pèsent une moyenne de 56 livres et représentent ce qui suit:	
Lettres	68,174,000
Journaux	10,226,100
Colis	5,332,670
Recommandés	433,600

Total 85,166,370

Le corps postal canadien avait été organisé dans le but de s'occuper de tous les arrangements postaux pour les forces militaires canadiennes outre-mer, tant en France qu'en Angleterre.

Tout le courrier des troupes canadiennes en campagne, soit du Canada, soit d'autres sources, passait en premier lieu par les mains du corps postal canadien à Londres où il était distribué dans des sacs adressés aux diverses unités. Ensuite le corps postal canadien en France faisait le travail de la distribution.

Le 31 décembre 1918, le corps comptait, en Angleterre, 7 officiers et 174 hommes et, en France, 7 officiers et 148 hommes.

Le corps postal canadien avait le contrôle du courrier dès sa réception en Angleterre et jusqu'à ce qu'il eût été livré à l'ordonnance réglementaire de l'unité auquel il était destiné.

Production fruitière de la Colombie-Britannique.

Le tableau ci-dessous, indiquant la production des fruits en Colombie-Britannique, pour les années 1916, 1917 et 1918, est pris du rapport des fruits et légumes pour juin, publié par la division du commissaire des fruits du ministère de l'Agriculture:

	1916	1917	1918
Wagons.			
Pommes	2,312	2,693	2,295
Pommes de terre	184	265	112
Poires	78	74	140
Prunes et pruneaux	249	222	210
Abricots	23	39	52
Cerises	34	47	63
Fraises	103	86	107
Framboises	53	61	127
Mûres	12	14	18

UNE GROSSE RÉCOLTE DE FRUITS EN PERSPECTIVE, DISENT LES RAPPORTS

Le commissaire des fruits donne une estimation générale couvrant les différents districts fruitiers.

LES ARBRES EN FLEURS.

La branche du commissaire des fruits, département de l'Agriculture, donne, dans son rapport du mois de juin, les plus belles espérances pour la récolte des fruits, cette année. Nous citons:

En donnant cet exposé sommaire sur la condition des pommes dans le Dominion, nous désirons souligner le fait que tous nos renseignements sont basés sur les conditions des arbres au moment où ils sont en fleurs et que d'ici au moment de la récolte il peut encore survenir de nombreux facteurs capables de déranger tous les calculs. On ne peut donc s'en servir que pour établir des prévisions sur une récolte possible, si les conditions actuelles se maintiennent.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

La température, dans la vallée d'Annapolis, a été froide et humide et a retardé la floraison. Nos derniers rapports, qui sont datés du 28 mars, que la floraison commence, qu'elle se développe lentement, mais qu'elle est très abondante. Un télégramme dit que c'est la plus forte depuis 1911 et que toutes les variétés de fruits paraissent également bonne. Ce qui coïncide avec un grand nombre d'autres rapports reçus par la poste dans le cours de la semaine. Les fermiers arrosent plus que jamais et portent apparemment plus d'attention à leurs vergers qu'à n'importe quelle autre époque depuis que l'embargo les a empêchés d'exporter en Angleterre. Si la température est favorable pendant les quelques semaines qui viennent tout promet une très grosse récolte.

ONTARIO.

Une température humide s'est maintenue dans toute la province et les arbres ne font que commencer à fleurir. Voici un sommaire des rapports reçus depuis quelques jours:

Trenton.—Grosse récolte en perspective, excepté pour les Spy, Baldwin et Ben Davis dont les arbres ont souffert considérablement durant l'hiver 1917-1918. Les Starks donneront une pleine récolte de même que la plupart des variétés précoces et d'automne.

Brighton.—Toutes les variétés, à part la Duchesse et la Wealthy, promettent une pleine récolte. La Baldwin et l'Ontario sont presque complètement détruits par l'hiver. Vingt-cinq pour cent de tous les arbres sont morts pendant l'hiver 1917-18.

Oshawa.—Cinquante pour cent d'augmentation sur 1918. Dommages causés par l'hiver très considérables et beaucoup de vergers sont ruinés.

Cobourg.—Les arbres ont bien supporté l'hiver et, avec une température favorable pendant la floraison, la récolte devrait être excellente.

Comté de Prince-Edward.—Récolte exceptionnelle en perspective si l'on en juge par le nombre des boutons de fleurs, mais il faut tenir compte des avaries causées par l'hiver 1917-18.

Dans l'ouest d'Ontario les apparences ne sont pas tout à fait aussi favorables.

[Suite à la page 3.]

LE MARCHÉ BRITANNIQUE OUVERT AU CANADA

La production alimentaire pour le consommateur britannique est paralysée en Russie, en Belgique et en Roumanie, créant une nouvelle opportunité pour notre commerce.

CHEVAUX ADMIS EN FRANCHISE DE DROIT EN FRANCE.

On dirait que nous avons par tout le Dominion une conception bien limitée du commerce énorme, surtout en fait de produits agricoles, qui nous est ouvert en Grande-Bretagne, dit un rapport récent de la mission canadienne de commerce. L'augmentation extraordinaire dans l'expédition de produits alimentaires canadiens, créée d'abord comme mesure de guerre, semble avoir confirmé la population britannique dans sa croyance à la possibilité pour l'empire de subvenir entièrement à ses propres besoins en temps de paix. M. Lloyd Harris, chef de la mission canadienne à Londres et actuellement de passage au Canada, et M. Henry B. Thomson, de la Commission canadienne de commerce, Ottawa, présentement à Londres, ont tous deux fait des efforts pour inculquer ces faits dans l'esprit de la population canadienne. La disparition de la Russie du nombre des pays producteurs et la paralysie actuelle de maints autres pays, de la Belgique à la Roumanie, les conditions pénibles qui règnent en France et en

Italie et la complète "mise au rancart" de l'Allemagne et de l'Autriche en autant que les importations en Grande Bretagne sont concernées, tous ces faits réunis ont taillé dans le marché d'importation britannique une large brèche que le Canada est maintenant, avec autant de cordialité que d'urgence, invité à remplir. CHAMP LIBRE AUX PRODUITS CANADIENS.

Les débouchés presque illimités offerts aux produits agricoles canadiens en Grande-Bretagne, dépassent même, de l'avis de M. Henry B. Thomson, les espérances les plus grandioses qu'on ait jamais conçues au Canada, et M. Thomson, on s'en rappellera, parle avec l'autorité en cette question que lui confère son titre d'ex-président de la Commission canadienne des vivres. Il a déjà fait remarquer que l'importation des œufs en Grande-Bretagne est virtuellement l'opportunité du Canada. Pendant la guerre, l'exportation d'œufs canadiens en Angleterre n'a guère été égale qu'à 1½ pour 100 des besoins réels du Royaume-Uni. De même, la quantité de beurre exportée du Canada répondit seulement à 1½ pour 100 des demandes britanniques et ne représentait en 1918 qu'un septième de ce qu'elle avait été en 1905. Au point de vue du bacon, M.

[Suite à la page 3.]

DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME.

Dans la cause de Shields vs la London & Western Trusts Co., le tribunal a rejeté une motion pour une nouvelle audition ou une modification des minutes.

Dans la cause de Hossack vs Shaw, on a accordé sans frais une motion demandant un ordre pour les frais d'une motion demandant le renvoi d'un appel qui avait été rejeté.

On reprend ensuite les plaidoiries dans l'appel de la Cie du Pacifique-Canadien vs Albin. C'est un appel de la décision d'un arbitre accordant une indemnité à l'intimé pour dommages à son terrain et à son commerce par la construction d'une voie souterraine sur la rue Yonge, Toronto. Dans les cours inférieures, la compagnie appelante avait prétendu sans succès que tout dommage au commerce ne saurait être matière à compensation quand aucun terrain n'est pris.

MM. Geary, C.R., et Colquhoun ont comparu pour l'appelante, et M. J. Scott, C.R., pour l'intimé.

Dans l'après-midi, on a clos les plaidoiries dans cette cause et jugement a été réservé.

On a ensuite entendu la cause de McCaffrey vs Richardson. L'appelant est le débiteur et l'intimé le créancier

hypothécaire d'un terrain dans Toronto. L'hypothèque fut forclosée par ordre d'un juge après enquête et plaidoyer et l'ordre fut maintenu par la division d'appel. Le défendeur en rappelle prétendant avoir droit de faire revivre l'instance pour déterminer la question du droit du demandeur à forclore et de la validité d'une entente à l'effet d'augmenter le taux de l'intérêt.

M. H. J. Scott, C.R., pour l'appelant, et M. Neighbouring pour l'intimé.

La première cause entendue, mercredi, le 4 juin, fut celle de l'Union Bank of Canada vs Makepeace. L'intimé avait donné une garantie pour des avances à faire à une firme de manufacturiers. Celle-ci ayant fait cession de ses biens, la banque institua une action sur la garantie. Jugement ayant été rendu en faveur de la banque, l'intimé en appela à la division d'appel qui maintint que la garantie n'était que pour des avances futures et ordonna un renvoi. Devant l'arbitre, l'intimé soumit une nouvelle défense, à l'effet qu'en consentant à payer au syndic de la firme en faillite la somme de \$300 pour le droit de réméré sur les terrains hypothéqués

[Suite à la page 3.]

STATISTIQUES AGRICOLES ANNUELLES RECUEILLIES

Le système de cartes employé par le Bureau fédéral des statistiques est une base presque certaine pour l'élevation totale.

Au cours des deux dernières années, le Bureau fédéral des statistiques à Ottawa, agissant de concert avec chacun des neuf gouvernements provinciaux, a inauguré et exécuté avec succès des plans améliorés pour recueillir et publier des statistiques agricoles annuelles pour le Dominion. Aucune statistique officielle ne présente peut-être plus de difficultés que celles de l'agriculture. Cette industrie a, en effet, un caractère d'individualisme qui lui est particulier, ses opérations sont imparfaitement comprises par ceux qui n'en font pas partie et le problème d'obtenir des chiffres annuels exacts de la production et de la valeur totale est souvent d'une nature complexe et déconcertante.

De 1908 à 1917, le Bureau du recensement et des statistiques, maintenant connu sous le nom du Bureau fédéral des statistiques, a publié des estimations annuelles de l'étendue et du rendement des récoltes, ainsi que de la quantité du bétail sur pied, ces estimations étant compilées des rapports de correspondants agricoles en pourcentages basés sur les données de l'année précédente. On a constaté que cette méthode était défectueuse en dehors d'estimations d'essai et qu'elle était surtout inexacte dans le cas des récoltes inférieures. Le plan aujourd'hui en opération est basé sur une vérification annuelle des étendues semées en produits des champs les plus nécessaires, telle qu'établie en juin, immédiatement après les semailles. Plus tard dans la saison, après la moisson, et après le battage, on obtient par l'entremise de correspondants des récoltes des rapports du rendement moyen par acre, lesquels multipliés par les superficies, donnent les rendements totaux. Ceux-ci, multipliés par les valeurs moyennes par unité, donnent les valeurs totales. En juin, chaque année, la quantité des superficies est recueillie au moyen d'une distribution de cartes préparées à cette fin et adressées à autant de cultivateurs individuels qu'il est possible d'atteindre par l'agence des instituteurs et des élèves des écoles rurales. Les cartes, une fois remplies, sont envoyées d'abord au gouvernement provincial qui, après les avoir assorties par comtés ou par districts, les transmet au Bureau fédéral des statistiques, à Ottawa, où la compilation finale est faite en totaux par des calculateurs mécaniques.

BASE POUR ESTIMATIONS.

Les chiffres ainsi recueillis positivement forment une base assez sûre pour estimer les totaux d'après la proportion établie entre le nombre des terres et les rapports précis reçus. Les résultats définitifs sont ajustés après consultation entre les autorités fédérales et provinciales et des chiffres identiques sont alors livrés à la publication simultanée par les gouvernements fédéral et provinciaux, le premier publiant les chiffres pour chaque province et pour tout le Canada et les autres publiant les chiffres pour leur province respective. Dans le cas d'une ou deux des provinces il y a une certaine différence dans la procédure établie. Ainsi, par exemple, dans l'Ontario le procédé se fait à l'inverse; les cartes sont émises et recueillies par le gouvernement fédéral pour être compilées par le gouvernement provincial, les estimations finales étant calculées d'après la superficie totale selon des plans employés depuis longtemps. En Colombie-Britannique, les cartes sont mises à la poste par le gouvernement fédéral et adressées directement aux cultivateurs, mais la compilation se fait localement. D'autres changements se

rapportent à l'impression et à la fourniture des accessoires, celles-ci étant entreprises dans certains cas par le Dominion et dans d'autres par la province. Mais le point essentiel est que la répartition du travail est de convention mutuelle, et les résultats obtenus sont identiques, de sorte que ce conflit des chiffres qui caractérisait autrefois les statistiques agricoles du gouvernement est aujourd'hui, heureusement une chose du passé. Un système semblable est appliqué à la quantité du bétail de ferme tel que classifié par l'âge et les renseignements quant au nombre des animaux de la ferme en juin sont recueillis sur les mêmes cartes dont on se sert pour les rapports des récoltes. Ce système a été mis en vigueur, à titre d'essai, pour la première fois en juin 1917, dans quatre provinces. L'année dernière, on l'a étendu à chacune des neuf provinces. La proportion des rapports, en 1917, a varié de 21 à 46 pour 100; en 1918, la plus faible proportion fut de 20 pour 100 et la plus haute, de 54 pour 100.

IMPORTANCE DES CARTES.

Comme le temps est maintenant arrivé d'appliquer pour la troisième fois le système à quatre provinces (Québec, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) et pour la deuxième fois dans les autres, il est convenable d'attirer sérieusement l'attention des cultivateurs de toutes les parties du Canada au devoir qu'il leur incombe de remplir la simple liste requise. Vers le 14 juin, les cultivateurs du Canada devront avoir reçu, par l'entremise des enfants des écoles rurales, une carte à remplir qu'ils devront faire ensuite parvenir à l'instituteur de leur section. Tout cultivateur qui n'aura pas reçu sa carte vers la mi-juin, devrait en demander une de l'instituteur de son district, ou du département d'Agriculture de sa province, ou encore du Bureau fédéral des statistiques, à Ottawa.

C'est le but et l'intention du Bureau fédéral de pouvoir obtenir un jour un rapport annuel de chaque cultivateur individuel du Dominion. La publication de statistiques agricoles annuelles exactes est importante pour toutes les classes du pays, mais à aucune ne saurait-elle être davantage qu'aux cultivateurs eux-mêmes, car sans cela ils continueraient leur industrie dans l'incertain et resteraient exposés aux menées de commerçants sans scrupule dont plusieurs ne manqueraient pas d'être les victimes. Il est impossible d'empêcher, même s'il était désirable de le faire, la publication des estimations annuelles de la production de la viande et du grain; il est donc de l'intérêt des communautés rurales que les statistiques concernant leur industrie soient exactes et dignes de foi et établies par une autorité indépendante et impartiale. Il y a lieu d'espérer qu'au fur et à mesure que les cultivateurs seront plus au courant des détails du système organisé pour leur bénéfice et qu'ils apprendront la valeur pratique pour eux de rapports agricoles plus exacts, il se produise une augmentation continue dans la proportion des rapports. En attendant, on ne devrait pas oublier que toute erreur dans les chiffres est plutôt due à l'estimation qu'il faut faire des seuls rapports reçus. De fait, toute imperfection du système dépend directement des cultivateurs qui, par apathie, négligence ou préjugé, manquent à leur devoir. En proportion de l'augmentation des rapports et de la réduction de la nécessité d'une supputation estimative, le risque des erreurs sera éliminé et la plus grande précision des totaux sera établie.

Immigration faible au début.

D'après un rapport du Bureau des statistiques, l'immigration au Canada n'a pas dépassé 18,500 par année pendant les cinq premières années après la Confédération.

LE RENDEMENT TRIMESTRIEL DES MINES D'ONTARIO

La valeur de la production métallifère du premier trimestre de 1919 dépasse \$10,000,000.

BELLE PERSPECTIVE.

D'après les statistiques du ministère des Mines, la production métallifère des mines d'Ontario pendant le premier trimestre de 1919 a été comme suit:

	Onces.	Valeur.
Or	98,188	\$2,026,536
Argent	3,105,022	3,152,700
	Livres.	
Cuivre	1,724,631	270,493
	Tonnes.	
Cuivre, en matie	2,674	588,280
Nickel, en matie	5,610	2,692,800
Mineral de fer exporté	4,840	41,118
Fer, gueuse	14,170	399,963
	Livres.	
Cobalt, métallique	13,594	20,889
Cobalt, oxyde	127,954	186,036
Nickel, oxyde	5,070	1,421
Nickel, métallique	1,820,569	756,062
Autres nickel et cobalt, composés	31,370	11,497
Plomb, en saumon	567,716	34,684
Total		\$10,182,479

Pour les trois premiers mois de l'année dernière, la production avait une valeur totale de \$14,297,905 et les diverses quantités étaient dans la plupart des cas plus grandes proportionnellement.

Pour 1919, les valeurs du cuivre en matie et du nickel ont été cotées à 11 et 24 cents la livre respectivement, contre 18½ et 30 cents en 1918.

Les chargements de mineral de fer à destination locale et étrangère se sont élevés en 1919 à 32,376 tonnes, évaluées à \$146,741.

Le rendement total du fer en gueuse a été de 170,325 tonnes, valant \$4,807,614. Les chiffres dans la table ci-dessus représentent la production proportionnelle du mineral d'Ontario.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Bien que la production de l'or indique une diminution de 24,104 onces, comparée à celle du premier trimestre de 1918, il y a une perspective d'une augmentation substantielle pour l'année entière. On s'intéresse grandement aux gisements aurifères du nord de l'Ontario où se continuent les explorations et le développement de nouvelles exploitations.

L'argent de Cobalt et des camps environnants a été mis sur le marché jusqu'à concurrence de 3,080,104 onces. Outre cela, on a recouvré 24,878 onces de l'affinage des minerais d'or et de matie cuivre-nickel. Les mines produisant au-dessus d'un quart de million d'onces sont comme suit, par ordre de production: Nipissing, Mining Corporation of Canada, Kerr-Lake, McKinley-Darragh-Savage. De celles-ci, Nipissing a vendu plus de 1,000,000 d'onces. De la mine Foster on a extrait un mineral très riche, produisant plus de 8,000 onces à la tonne. Le prix du métal est resté stationnaire à \$1.01½ pendant les trois mois, bien que depuis le 5 mai les restrictions aient été enlevées par le Federal Reserve Board des Etats-Unis et le prix en a été augmenté.

AFFINERIES.

Les affineries du sud de l'Ontario ont traité 1,257 tonnes de minerais et concentrés et 919 tonnes de résidu, en recouvrant 1,354,411 onces d'argent, à part les composés de cobalt et nickel énumérés au tableau. Bien qu'on ait produit 170,478 livres de nickel métallique, 16,084 livres seulement ont été mises sur le marché.

CUIVRE-NICKEL.

Il y a eu 229,322 tonnes de cuivre-nickel produites et 225,954 tonnes fon-

SOUSSIONS POUR QUAI EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant inscription "Soumission pour quai à Naramata, C.-B." seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mercredi, le 9 juillet 1919, pour la construction d'un quai à Naramata, district de Yale, Colombie-Britannique.

On peut examiner les plans et les formules de contrat et obtenir les devis et les formules de soumission à ce ministère, au bureau de l'ingénieur de district à Chase, C.-B., et au bureau de poste de Vancouver, C.-B.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 5 juin 1919.

Terres à culture dans Québec.

D'après l'Annuaire du Canada pour 1918, les terres agricoles de la province de Québec offertes à la colonisation en lots de 100 acres, d'après certaines conditions prescrites, sont réparties dans les districts suivants: Témiscamingue, 3,500,000 acres; Abitibi, 3,000,000 d'acres; et dans la Beauce, de 50,000 à 60,000 acres, au prix de 60 cents l'acre.

Prisonniers de guerre canadiens.

Le nombre total de Canadiens capturés sur le front occidental et faits prisonniers de guerre a été de 236 officiers et 3,511 hommes. De ceux-ci, 28 officiers et 273 hommes sont morts en captivité; 1 officier et 99 hommes ont réussi à s'évader. Ces chiffres sont pris du rapport du ministère de la Milice outre-

dues, comparé à 354,689 et 325,386 tonnes respectivement pour le premier trimestre de 1918. La cessation des hostilités a produit immédiatement une baisse dans la demande du nickel, et la période de reconstruction n'a pas encore fourni un marché assez considérable pour absorber le produit sur base de guerre. Il s'en suit naturellement une diminution dans la production.

MINERAI DE FER EN GUEUSE.

Les chargements de mineral de fer comprennent 4,840 petites tonnes de Moose Mountain, Limited, et de la Poe Mining Co., à des endroits en dehors de la province, tandis que de la mine Magpie on en expédiait 27,336 tonnes à Sault Ste-Marie pour consommation domestique.

Le mineral de fer fondu durant cette période par six compagnies exploitant dix hauts-fourneaux a été de 362,656 tonnes, dont 332,479 tonnes ont été importées des Etats-Unis. Le rendement total de fer en gueuse a été de 170,325 tonnes, évaluées à \$4,807,614. Dans le tableau on n'a inclus que la gueuse produite de mineral ontarien, à savoir 8,32 pour 100 du total. L'acier produit par l'Algoma Steel Company et la Steel Company of Canada forme un montant total de 194,505 tonnes, valant \$5,912,459. En sus de tout ceci, il y a eu une production au Sault Ste-Marie, de 11,631 tonnes de spiegel et 107,635 tonnes de coke.

UNE GROSSE RÉCOLTE DE FRUITS EN PERSPECTIVE, DISENT LES RAPPORTS.

[Suite de la page 1.]

Dans le comté de Lambton la floraison n'est pas abondante pour les variétés tardives, plus particulièrement pour la Baldwin et la reinette. Les Vertes et les McIntosh sont abondantes de même que les variétés précoces. Pour les vergers bien entretenus on donne l'estimation suivante de la récolte de cette année comparée à un rendement moyen :

Comté de Middlesex—Spy, Baldwin et Vertes, 50 pour cent; Ben Davis, Duchesse et King, 100 pour cent;

Comté d'Oxford.—Variétés d'hiver, 40 pour cent; variétés d'automne, 30 pour cent;

Comté d'Elgin.—Variétés d'hiver, 40 pour cent; variétés d'automne, 30 pour cent;

Comté de Norfolk.—Variétés d'hiver, 70 pour cent; variétés d'automne, 60 pour cent. Si les vergers négligés étaient inclus dans les calculs qui précèdent la récolte totale ne dépasserait pas 30 pour cent de la normale. Le comté de Hamilton donne de belles promesses pour presque toutes les variétés. Le district de la Baie Georgienne donnera une récolte moyenne à peu près celle de 1918.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Les premiers rapports font prévoir une augmentation de 50 pour cent sur la récolte de l'année dernière, dans la vallée de l'Okanagan. Il y aura une quantité exceptionnelle de pommes Jonathan, McIntosh et Wealthy dont le rendement a été plutôt faible en 1918. La Newton jaune ne promet pas autant que les autres. La récolte, en générale, dépassera certainement celle de 1918, à cause de la maturité de nombre de jeunes vergers, et aussi pour les causes que nous venons d'indiquer. Sur l'île de Vancouver toutes les variétés annoncent une récolte abondante, à l'exception de la Jonathan et de la Newton dont la récolte sera moyenne. D'excellents rapports pour toutes les variétés nous arrivent de la vallée de Kootenay. Le district de Creston a une floraison qui va de la moyenne à la surabondance pour les variétés précoces et hivernales et qui est excellente ou moyenne pour les variétés d'automne.

QUEBEC.

Les pommes Fameuse, McIntosh, Alexander et Reinettes promettent un rendement dans la moyenne; les Duchesse, Wealthy, St-Laurent et Alexander, une moyenne plutôt faible. Environ vingt-cinq pour cent de tous les arbres ont été tués par l'hiver de 1917-1918, mais, malgré cela, la récolte promet encore d'être bonne cette année.

Les rapports que l'on a reçus du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard ne sont pas assez complets pour nous permettre de faire une estimation sûre. La récolte de pommes de ces deux provinces, dans tous les cas, n'est pas assez considérable pour affecter le marché.

FRUITS TENDRES.

La péninsule de Niagara était une masse de fleurs vers le milieu de mai et, d'après les indications obtenues dans le temps, on pouvait compter une récolte exceptionnelle de pêches, de prunes et de cerises. Les rapports que nous avons reçus disent que la formation a été excellente et que, même si la chute de juin était considérable, on aura encore une grosse récolte en perspective. Apparemment, le 9 degrés de froid du 25 avril ont causé peu de dégâts. Dans deux occasions seulement depuis 60 ans, si l'on croit les rapports des journaux, a-t-on vu pareille température à une saison aussi avancée. La situation, cette année, a été certainement sauvée par le fait qu'il y avait beaucoup de nuages et qu'il faisait un grand vent au moment de la gelée. A St. Catharines, et sur plusieurs points de la rivière Niagara, on remarque beaucoup de traces de frisure des feuilles. Un correspondant prétend que dans cette région la récolte d'Elbertas sera réduite de 60 pour cent et celle des autres variétés de 30 pour cent à cause de cette maladie. Les cerises et les prunes promettent bien. La température n'a pas

GRATIFICATION EN PAIEMENT DES SOLDATS-COLONS

La commission d'établissement des soldats s'est entendue avec le ministère de la Milice.

10 POUR CENT DE L'ACHAT.

La Commission d'établissement des soldats a pris des arrangements avec le ministère de la Milice afin de pouvoir, dans des cas spécialement approuvés, accepter la gratification du service de guerre en acompte du paiement initial de 100 pour 100 pour l'achat de terres par les soldats-colons.

Le colon sera requis de donner une procuration au surintendant régional de la Commission autorisant celui-ci à recevoir et escompter ses chèques de mois en mois et à en appliquer les fonds tel qu'indiqué. Si le colon a quelque dépendant recevant un chèque séparé du ministère de la Milice et de la Défense et dont la part est aussi assignée, la procuration devra être signée conjointement par le colon et par son dépendant. Ils seront de plus requis de signer une lettre adressée au ministère de la Milice et de la Défense demandant à celui-ci de transmettre les chèques en leur faveur au surintendant du district. Dès que le trésorier du district a accusé réception, le surintendant de la Commission est autorisé à s'occuper de la transaction.

Cette action de la part de la Commission est faite sur la demande de nombre de soldats qui se proposent de devenir colons et ont peut-être assez d'argent comptant pour faire le paiement initial, mais qui désirent le conserver comme fonds de réserve.

été favorable pendant la floraison, ce qui n'a pas empêché la formation d'être abondante. Les prunes japonaises, à St. Catharines donneront peu. On pourra faire des calculs plus précis sur les pêches, les prunes et les cerises lorsque la chute de juin sera faite.

Dans la Colombie-Britannique, les cerises et les pêches promettent un rendement abondant, mais peut-être un peu moins considérable qu'en 1918. Les prunes et les pêches accusent une augmentation de 10 pour cent, les prunes donnant un rendement égal à l'année dernière, et les abricots une augmentation de 15 pour cent dans la vallée de l'Okanagan. Sur l'île de Vancouver les pruniers en fleurs ont été surpris par la gelée et les vents froids, ce qui pourrait bien avoir pour effet de diminuer considérablement la récolte de cette année.

PETITS FRUITS.

Dans l'est du Canada, la température a été très défavorable pour les petits fruits et, comme on rapporte une diminution dans la superficie en culture, les approvisionnements du marché vont subir une diminution considérable. Et ceci est surtout le cas pour les fraises, et pour certains endroits situés entre Toronto et Niagara-Falls. Les cassis et les groseilles, cependant, dans cette même région promettent un beau rendement. A l'est de Toronto, le comté de Prince Edward rapporte une augmentation dans la superficie ensémenée, mais les conditions climatiques y sont très défavorables et plusieurs plantations sont complètement inondées.

Le tableau suivant donne les superficies en culture de fraises sur l'île de Vancouver et le littoral inférieur de la Colombie-Britannique, de même qu'une estimation du rendement probable.

	Fraises.	
	Acres.	Tonnes.
Île de Vancouver	153	335
Littoral inférieur:		
Burnaby	10	30
Hammond-Haney	75	240
Strawberry Hill	14	35
Hatzic-Mission	181	425
Chilliwack	45	110

LE MARCHÉ BRITANNIQUE OUVERT AU CANADA.

[Suite de la page 1.]

Thomson appuie sur le fait que les exportations de guerre du Canada ont à peine répondu à 8½ pour 100 des besoins de la Grande-Bretagne, bien que le commerce canadien ait fourni 67 pour 100 du fromage requis par le Royaume-Uni.

VENDRE AU DISTRIBUTEUR.

M. Thomson a été impressionné de la nécessité de corriger ce qu'il appelle "le point de vue canadien à l'égard du commerce britannique en général". La tendance est de s'occuper trop des questions de détail. "Il serait de beaucoup préférable et moins coûteux pour le manufacturier canadien, dit-il, de vendre à un grand distributeur en Grande-Bretagne qui couvre déjà tout le pays de ses propres agents et qui a ses connexions tout organisées jusqu'au dernier consommateur peut-être, que d'entreprendre de remplir directement une quantité considérable de petites commandes. Les grands distributeurs sont des gens responsables et ils se donneront la peine d'activer le commerce. Si les manufacturiers canadiens ne sont pas capables de remplir les grosses commandes, pourquoi sont-ils si anxieux de distribuer la même masse de marchandises parmi les plus petits acheteurs, car ils ont à surmonter les mêmes difficultés, tandis que, d'un autre côté, les grands distributeurs seront beaucoup mieux disposés à faire tous les efforts possibles pour conserver le commerce

canadien et à le développer en autant qu'il est en leur pouvoir de le faire?"

Pendant l'année même qui a précédé la guerre, la lointaine Islande a exporté en Grande-Bretagne cinq fois autant de beurre que le Canada. Telle est l'étonnante révélation faite par M. Thomson qui renchérit sur la décision prise par la Commission à l'effet que le Canada maintienne durant les prochaines années de paix son commerce sur le même pied que pendant la guerre, surtout en ce qui concerne les produits agricoles. Un état complet des importations de beurre dans le Royaume-Uni démontre que l'importation totale en 1917 a atteint le chiffre de \$94,475,000, dont la moitié, approximativement, a été fournie par des possessions britanniques, surtout par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et plus de \$35,000,000 par le Danemark.

LE MARCHÉ DU LIN.

Les importations de lin, sérancé et à l'état naturel, en Grande-Bretagne, en 1913, ont été évaluées à \$20,900,000; en 1917, elles se sont élevées à \$54,500,000. Les seules importations reçues d'un pays britannique ont été celles de la Nouvelle-Zélande, pour une valeur de \$43,000. En dépit de la guerre, la Russie en a expédié en Grande-Bretagne pour une valeur de \$48,450,000. De fait, en cette année-là, la Russie a produit 80 pour 100 du lin récolté par tout l'univers.

DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME.

[Suite de la page 1.]

par la firme, la banque avait libéré la garantie. La division d'Appel a donné raison à l'intimé sur cette prétention.

Jugement réservé. MM. Tilley, C.R., et D. C. Ross, pour l'appelant, et MM. Brayne, pour l'intimé.

La cause suivante est celle de la Canada SS. Lines vs Austin. Les intimés, des commerçants de bois et entrepreneurs, avaient poursuivi l'appelant pour violation d'un contrat pour transporter 10,000 cordes de bois de pulpe entre deux endroits de l'Ontario. La question soulevée est de savoir si certain document signé par l'appelant est bien un contrat.

La compagnie a prétendu que ce n'était pas même une offre et que même si c'en était une, qu'elle ne fut jamais acceptée.

Le juge en première instance a décidé que c'était une offre commissoire et la division d'Appel a maintenu cette décision.

M. Hellmuth, C.R., pour l'appelant, et M. H. S. Robertson, pour les intimés.

En cour Suprême, jeudi le 5 juin, on a conclu les plaidoyers dans la cause de la Canada SS. Lines vs Austin. Jugement réservé.

Le tribunal a ensuite entendu la cause de Ryckman vs Bakanawski. L'intimé avait intenté une poursuite en dommages pour blessures qu'il s'était infligé en tombant dans le puits d'une mine où il travaillait. Son labeur consistait à ramasser, après chaque explosion, les roches brisées et autres débris qu'il mettait dans une chaudière placée sur un petit wagon. La chaudière étant rempli, le wagon était traîné le long d'une voie jusqu'au puits d'où il était ensuite monté. L'accident est survenu quand le wagon s'est détaché; en courant pour le rejoindre, le demandeur est tombé dans le puits jusqu'au niveau inférieur.

Au premier procès, le jury s'est accordé à trouver le défendeur coupable de négligence, déclarant en outre qu'en haussant la voie le demandeur avait contribué à l'accident, s'il ne l'avait pas causé. Le juge président avait refusé de débouter l'action, mais il la renvoya à cause de ce dernier verdict. La division d'Appel décida qu'il faudrait un nouveau procès, ce qui ni l'une ni l'autre des parties ne désiraient, convenant que jugement pourrait être rendu en faveur du demandeur.

Jugement réservé. M. McKay, C. R., pour l'appelant; M. A. G. Slaght, pour l'intimé.

SOUSSIONS POUR DRAGAGE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour dragage, à Kincardine", seront reçues jusqu'à midi, le mercredi, 18 juin 1919, pour des opérations de dragage exigé à Kincardine, Ont.

Nulle soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit inscrite sur les formules fournies par le ministère et conforme aux conditions émises sur les dites formules.

On peut obtenir sur demande au secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, les devis s'y rapportant ainsi que les formules. Les soumissions doivent comprendre le déplacement de l'installation.

La drague et autre équipement que l'on se propose d'utiliser dans ces tra-

voux devront être dûment enregistrés au Canada au moment de la présentation de la soumission au ministère, ou devront être construits au Canada après la dite présentation de soumission.

Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans les trente jours suivant la date à laquelle l'avis d'acceptation de la soumission est donné.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, au montant de 5 pour 100 du prix de la dite soumission, mais nul chèque ne devra être moins de quinze cent dollars. Les obligations de guerre du Dominion, en bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, seront acceptées à titre de sécurité.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 5 juin 1919.

BONS RÉSULTATS DE LA PÊCHE MARITIME PEN- DANT LE MOIS D'AVRIL

Augmentation générale de poissons pêchés sur les côtes de l'Atlantique. Le flétan est plus abondant sur les côtes du Pacifique.

Pêche de homards considérable.

Le département du Service Naval publie les notes suivantes relativement à la pêche maritime pour le mois d'avril.

La pêche du mois d'avril sur les côtes de l'Atlantique, surtout sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse s'est faite dans des conditions climatériques satisfaisantes. La prise de morue, merluche et d'aigrefin s'est élevée à 108,008 qtx, contre 113,825 qtx pour le même mois l'an dernier. Une augmentation de 3,000 qtx de ces poissons dans le comté de Guysborough a été effacée par une diminution dans le comté de Halifax, tandis que la diminution dans les comtés de Shelburne et Digby a été compensée par une augmentation dans le comté de Lunenburg.

La pêche aux homards a aussi donné des résultats très satisfaisants. La prise du mois s'est élevée à 32,916 q., contre 23,006 pour le mois correspondant l'an dernier. Depuis le début de la saison de mise en conserves, le 1er mars, on a emballé 11,244 caisses. L'emballage de la même époque l'an dernier a été de 9,341 caisses, mais la mise en conserves a débuté deux mois et demi plus tôt l'an dernier.

PRISE SATISFAISANTE DE FLÉTAN.

Sur la côte du Pacifique, la pêche s'est faite par une température assez agréable mais froide. La pêche à la ligne flottante pour le saumon du printemps a été assez satisfaisante sur les côtes de l'est et de l'ouest de l'île de Vancouver, mais dans la partie nord de cette province ce genre de pêche n'a pas rapporté de si bons résultats, à cause, dit-on, de la température froide qui a retenu le saumon dans l'eau profonde. La quantité totale de flétan pêché par les bateaux de pêche américains et canadiens sur les côtes de la Colombie-Britannique, s'est élevée à 26,272 qtx, contre 19,904 qtx pour le même mois l'an dernier.

La valeur totale du poisson de mer aux débarcadères sur les deux côtes était de \$1,386,635. Pour le même mois l'an dernier, cette valeur s'élevait à \$1,165,559, soit une augmentation de \$220,000 pour cette année.

Homesteads en Colombie-Britannique.

Il y a en Colombie-Britannique de vastes étendues de terrain à concession gratuite dont on peut disposer pour préemption en lots de 160 acres. De la superficie totale de la province, 196,674,609 acres sont à la disposition de la Couronne par l'entremise du gouvernement provincial. Dans cette superficie, 180,368,624 acres sont des terres de la Couronne non arpentées et non grevées et 2,397,978 acres ont été arpentées pour préemption de colonisation. Ces détails sont fournis par l'Annuaire du Canada pour 1918.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LE PERCE-BOIS D'EUROPE; PESTE DANGEREUSE

On demande au public de surveiller ces nouveaux insectes qui font de grands ravages aux Etats-Unis.

MENACE SÉRIEUSE.

Le ministère de l'Agriculture est à prendre toutes les mesures possibles pour éviter le danger auxquels nos jardins sont exposés à cause de l'arrivée en ce pays du perce-bois d'Europe. Des articles publiés par ce ministère, ainsi que des affiches en couleurs sont utilisés pour montrer de quelle manière cet insecte s'attaque aux troncs du blé d'Inde, quelle est la forme de la puppe et du ver; ces articles ont averti les cultivateurs et le public en général du danger auquel leurs jardins étaient exposés à cause de cette peste. Sous le titre: "Comment le Reconnaître", il est donné une description de ses attaques contre le blé d'Inde, les pommes de terre, l'avoine, le fourrage et les légumes. Voici quelques extraits de ces notes:

"Des trous dans la tige des plants ci-dessus mentionnés avec de la rognure qui ressemble à de la sciure de bois s'échappant de ces trous, indiquent la présence du perce-bois ou de la chenille. Dans un champ de blé d'Inde, on reconnaît que le perce-bois est au travail par le nombre des tiges de blé d'Inde qui sont abattues.

"Si l'on ouvre la tige ainsi abattue on découvrira que la chenille y a fait son ravage. On la retrouve très souvent près des racines.

"Cet insecte passe l'hiver comme chenille dans la tige d'un blé d'Inde ou dans celle d'autres légumes, et vers le printemps elle change en puppe d'une couleur brun-rouge. La puppe se transforme bientôt en ver.

"On demande à tous de surveiller l'approche de cette peste et d'en donner avis dès le premier soupçon. On devrait expédier au ministère les plants qui en sont infectés et les insectes eux-mêmes s'il y a moyen. On pourra adresser le tout à l'Entomologiste fédéral, ministère de l'Agriculture, à Ottawa. Des colis ne dépassant pas 12 onces en poids peuvent être envoyés franc de port." Cet insecte a été introduit aux Etats-Unis où il fait de sérieux ravages.

CHARBON PULVÉRISÉ MIS À PROFIT.

Le dernier bulletin de la commission de conservation est intitulé "Charbon pulvérisé; usage et possibilités," par M. W. J. Dick, M.Sc. Dans ce bulletin il est dit que les mines houillères de l'Alberta et de la Saskatchewan ont une capacité de production annuelle de quelque 15,000,000 de tonnes de charbon. En 1917, elles n'ont produit que 5,250,000 tonnes. Le bulletin fait voir qu'on a obtenu d'excellents résultats de l'usage de charbon pulvérisé comme combustible pour les locomotives et les engins stationnaires ainsi que dans les industries métallurgiques. Des essais de charbon pulvérisé quant à son efficacité ont été des plus satisfaisants, et le bulletin fait ressortir les avantages économiques qu'on pourrait obtenir en pulvérisant le charbon de l'ouest du Canada. Le bulletin considère les divers aspects de la question, tant au point de vue de la conservation que sous le rapport de l'utilisation économique du charbon canadien.

L'affluence des colons se continue.

La semaine dernière, soixante-douze nouveaux colons à destination des régions du nord sont arrivés à Edmonton le même jour. On estime que les colons affluent dans le pays de la rivière La-Paix et de Grande-Prairie au taux de 500 par semaine, d'après les rapports du bureau de Winnipeg, du ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

"THIRTY CANADIAN V.C.'S."

Publié par le capitaine Theodore Goodrich Roberts, du régiment du Nouveau-Brunswick.

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

Raconte de façon intéressante comment trente héros canadiens ont gagné la Croix Victoria. Ces récits sont l'œuvre de trois membres du Bureau canadien des Archives de guerre:

Le capitaine T. G. Roberts,
Le soldat Robin Richards, de l'infanterie légère Princesse Patricia,
Le soldat Stuart Martin, de l'hôpital général canadien n° 5, Salonique.

PRIX, 75 CENTS.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

"WAR STORY OF THE C.A.M.C."

par J. GEORGE ADAMI, M.D., F.R.S.

Colonel temporaire C.A.M.C. et A.D.M.S. en charge du bureau des archives du directeur général des services de santé O.M.F.C.

UN rapport des plus intéressants du rôle joué par le service de santé canadien dans la grande guerre.

Contient nombre de cartes et de diagrammes et forme un fort volume de 290 pages. C'est un compte rendu des activités du service de santé canadien, sous la forme d'un récit très intéressant du splendide travail accompli par les médecins canadiens, de la date de leur réunion à Valcartier jusqu'à la bataille de "Plugstreet". Il est basé sur les documents officiels et les notes d'officiers médicaux individuels.

TRAVAIL HÉROÏQUE DES MÉDICAUX.

Le volume contient le récit émouvant du travail héroïque accompli par le Service de Santé Canadien durant la deuxième bataille d'Ypres, quand cinq mille deux cents cas ont passé par les mains d'un personnel limité pendant sept jours et que les unités médicales canadiennes ont dû s'occuper des premiers cas de soldats empoisonnés par le gaz et inventer un tampon imbibé d'hyposulphite de soude pour protéger les hommes; le service fait par les médecins et les ambulances de campagne à Givenchy et à Festubert durant la bataille de dix jours, ainsi que le travail des brancardiers aux stations de pansement à "Plugstreet".

BLESSURES ET TRAITEMENT.

On peut y lire des comptes rendus de la nature des blessures infligées par les balles allemandes renversées dans les cartouches, du bon travail accompli pour sauvegarder les hommes de la maladie, et des descriptions des unités d'hôpital, des hôpitaux stationnaires, des stations de réception des blessés, du laboratoire mobile canadien. L'ouvrage contient un rapport de la blessure sérieuse de Sa Majesté le Roi sur le front des Flandres, où il fut confié aux soins des sœurs hospitalières canadiennes Tremaine et Ward.

"Que la nation rende son tribut à ceux qui ont consacré leur service au soin des blessés; aux hommes qui se sont lancés à travers la tempête des batailles dans des ambulances criblées de balles pour secourir ceux qui étaient tombés; aux femmes dont la première pensée était pour les souffrants et les invalides."--- Le très hon. Sir Robert L. Borden, premier ministre du Canada.

PRIX, UN DOLLAR.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

**ÉRADICATION DE LA
MALADIE DES ANIMAUX
DANS L'ALBERTA ET LA
SASKATCHEWAN**

Les animaux affectés de la gale bovine seront maintenus en quarantaine et cette campagne sévère sera continuée.

Depuis plusieurs années, comme aujourd'hui d'ailleurs si on compare la situation au Canada avec celle des autres pays, les animaux domestiques sont restés à l'abri des maladies de toute sorte, nous dit une déclaration du ministère de l'Agriculture. Cependant, à cause de l'importation des animaux de la république américaine, on trouve que dans le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan il y a un certain nombre d'animaux qui sont affectés de la gale bovine ou de la maladie des animaux. Les principaux endroits où l'on a découvert le règne de cette maladie ont été mis en quarantaine pour quelque temps, et les animaux qui sont expédiés au dehors doivent subir le plongeon désinfectant qui détruit le parasite, avant leur départ pour les centres situés en dehors de la zone de la maladie. Cependant, malgré tous les règlements, la maladie n'a pas diminué aussi vite que l'on était en droit d'espérer.

Il y a quelques jours, une délégation considérable d'éleveurs et de fonctionnaires des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta, a eu une conférence avec le ministre de l'Agriculture et lui a demandé de faire des efforts, si la chose était possible, pour enrayer ce fléau des districts actuellement affectés. En vue de prendre des mesures qui soient de nature à donner les résultats attendus, le ministre a nommé un comité chargé d'étudier la question sous tous ses rapports. Ce comité se compose du Dr J. C. Rutherford, commissaire des chemins de fer, et pendant plusieurs années vétérinaire général du Canada, et qui vient de quitter l'Alberta où, en plus d'y avoir passé cinq ou six ans à l'emploi du Pacifique-Canadien, il a fait beaucoup pour l'industrie du bétail dans cette province; du Dr F. S. Tolmie, député de Victoria au fédéral, qui a acquis une grande expérience dans le contrôle des maladies des animaux et qui a réussi à enrayer complètement le fléau de la gourme dans la Colombie-Britannique, ainsi qu'une éruption de rage chez les animaux de l'île Victoria, lorsqu'il était employé à la division de la santé des animaux du ministère de l'Agriculture. Les éleveurs étaient représentés sur ce comité par M. Mayland, un éleveur de grande expérience de Calgary et le propriétaire d'immenses troupeaux; M. George Lane, sans contredit le meilleur éleveur de chevaux et autres animaux de l'Ouest; M. Shaw, député de Macleod, aux Communes; et le Dr F. Torrance, vétérinaire général du ministère fédéral de l'Agriculture.

Le comité décida des mesures à prendre et en fit des recommandations lesquelles, si elles sont suivies comme nous osons croire qu'elles le seront de très près, auront pour résultat de diminuer de beaucoup les maladies chez les animaux des provinces affectées cette année, et, par la suite, d'enrayer complètement ce fléau du Canada ayant très longtemps. Les plus importantes de ces recommandations sont:

1. Que la frontière occidentale du district considéré affecté par cette maladie des animaux soit poussée jusqu'à une ligne s'étendant de la frontière internationale entre les rangs 28 et 29 à l'ouest du 4^e méridien, vers le nord jusqu'au coin sud-ouest de la réserve Pegan, le long des côtés sud et est de la réserve, puis à l'ouest le long du côté nord de la réserve jusqu'à une ligne s'étendant entre les rangs 27 et 28, puis vers le nord jusqu'à la ligne entre les townships 14 et 15, puis vers l'ouest jusqu'au 5^e méridien, puis vers le nord le long du méridien jusqu'à la ligne entre les townships 19 et 20, à l'ouest jusqu'à la ligne entre les rangs 1 et 2 à l'ouest du 5^e, puis vers le nord jusqu'à la ligne entre

SOMMAIRE DU COMMERCE DU CANADA.

	Douze mois finissant en avril.		
	1917.	1918.	1919.
	\$	\$	\$
Importations pour consommation—			
Marchandises sujettes aux droits de douane	477,565,760	542,126,006	517,480,642
Marchandises exemptes de droits de douane	405,534,592	413,185,021	377,799,286
Total des importations, marchandises	883,100,352	955,311,027	895,279,928
Droits perçus	151,701,450	161,550,207	155,339,985
Exportations—			
Canadiennes	1,161,429,182	1,546,043,991	1,200,941,313
Etrangères	28,822,085	45,332,954	54,118,289
Total des exportations, marchandises	1,190,251,267	1,591,376,945	1,255,059,602
Importations, par pays—			
Royaume-Uni	107,872,811	79,899,348	72,672,214
Australie	727,136	2,327,661	4,925,562
Indes orientales anglaises	6,793,971	17,052,258	14,780,269
Guyane anglaise	7,209,360	6,516,044	6,803,669
Afrique méridionale anglaise	219,122	740,391	1,117,720
Antilles anglaises	14,174,036	10,410,478	8,480,414
Hong-Kong	1,357,423	1,950,155	2,101,677
Terre-Neuve	2,152,362	2,974,485	3,081,929
Nouvelle-Zélande	2,072,387	3,692,062	8,180,357
Autres parties de l'Empire britannique	1,956,769	1,579,477	757,994
République Argentine	2,741,806	965,924	1,112,864
Bésil	1,105,328	928,127	1,158,779
Chine	1,128,876	1,461,365	1,867,324
Cuba	654,291	1,208,015	3,425,442
France	6,393,744	5,186,792	3,693,747
Italie	1,249,796	770,781	492,930
Japon	8,469,255	12,878,531	13,254,724
Hollande	1,203,857	1,029,487	536,435
Etats-Unis	701,655,111	785,144,855	726,611,008
Autres pays	14,962,906	18,594,791	20,224,870
Exportations, par pays—			
Royaume-Uni	741,622,730	845,038,096	527,096,560
Australie	6,130,473	9,642,437	13,628,589
Indes orientales anglaises	1,405,943	3,959,650	4,066,278
Guyane anglaise	1,658,953	2,135,825	2,417,131
Afrique méridionale anglaise	4,132,822	5,088,933	12,122,058
Antilles	5,220,659	7,552,800	9,400,292
Hong-Kong	487,675	1,027,504	1,077,353
Terre-Neuve	6,691,179	10,108,894	11,469,657
Nouvelle-Zélande	3,433,209	4,420,776	6,119,412
Autres parties de l'Empire britannique	4,109,608	1,741,428	3,124,796
République Argentine	1,706,736	1,154,564	4,729,001
Bésil	965,791	1,125,544	4,141,465
Chine	416,070	2,108,664	2,863,148
Cuba	3,194,199	3,875,942	5,090,671
France	71,551,163	195,960,563	95,187,381
Italie	9,763,632	4,018,458	13,990,491
Japon	1,236,058	5,124,918	12,113,022
Hollande	1,203,907	2,429,832	366,177
Etats-Unis	285,684,553	426,411,739	452,089,056
Autres pays étrangers	10,813,822	13,117,364	19,848,775

les townships 30 et 31, et vers l'est jusqu'à la rivière Red-Deer, et de là telle qu'établie actuellement. Afin de permettre l'expédition des animaux des régions libres qui se trouvent à l'ouest de la zone infectée, les endroits suivants: Crossfield, Okotoks, High-River, Cayley et Claresholm sont déclarés comme situés dans la zone non infectée, et on n'a pas droit d'expédier de ces centres des animaux qui se trouvent dans la zone infectée.

2. Qu'il soit entrepris une campagne énergique en faveur des plongeurs désinfectants pour les animaux et de la mise en vigueur des règlements.

3. Qu'il soit tenu des assemblées dans la zone infectée en vue de convaincre les propriétaires d'animaux de la nécessité d'observer rigoureusement tous les règlements concernant les maladies chez les animaux.

4. Que les punitions pour violation des règlements ci-dessus soient matériellement augmentées en sévérité.

Chevaux en franchise.

La Commission a été informée de source autorisée en France, que le ministère de l'Agriculture a permis l'importation des chevaux en France, en franchise de droit. Tous les animaux seraient soumis à l'inspection sanitaire et il faudra que les envois soient accompagnés de certificats individuels quant à leur origine et d'une déclaration à l'effet qu'ils ne souffrent d'aucune maladie contagieuse.

Tourbe comme combustible.

Il y a 37,000 milles carrés de bonnes tourbières au Canada, mais la production de la tourbe ne représente que quelques centaines de tonnes par année, dit dans son rapport final le contrôleur du combustible qui fait remarquer que l'Europe consomme près de 20,000,000 de tonnes de tourbe chaque année comme combustible. "On se demande pourquoi le Canada ne pourrait utiliser comme combustible les vastes dépôts de tourbe qu'on sait exister surtout dans le Canada central où il n'y a pas de gisements houillers, dit le rapport. La tourbe est séchée mécaniquement au Canada; on dit qu'elle donne une flamme bleue, une chaleur intense, sans produire de suie. On s'en est surtout servi dans les foyers à grille comme substitut de houille grasse.

Bestiaux et chevaux au Canada.

Le nombre des chevaux au Canada a augmenté de 836,743 en 1871 à 2,598,958 en 1911, d'après des statistiques compilées par le Bureau du recensement du Dominion. Les bestiaux ont augmenté, pendant la même période, de 2,624,290 à 6,526,033.

Culture des champs au Canada.

L'étendue de terres cultivées au Canada a rapporté de 3,263 acres par 1,000 de population en 1890 à 5,095 par 1,000 en 1917, d'après les statistiques fédérales du recensement.

Terres publiques de Québec.

Dans la province de Québec, la superficie des terres publiques subdivisées et non vendues était, à la date du 30 juin 1916, de 7,258,107 acres. Au cours de l'année finissant le 30 juin, 199,708 acres avaient été arpentées; 96,396 acres retournées à la couronne; 256,477 acres vendues, les recettes, y compris les arrérages, s'élevant à \$103,730, et 263 acres concédées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation. Ajoutant à la superficie en acres disponibles au 30 juin 1916, celles qui ont été arpentées ou retournées, et déduisant les ventes et les concessions, il restait, au 30 juin 1917, 7,297,471 acres subdivisées et non vendues. Le prix moyen des acres vendues a été d'environ 40 cents l'acre, d'après le statisticien fédéral.

Le terrain d'Okanagan-Sud.

On doit se mettre immédiatement à l'œuvre pour développer la région Okanagan-Sud que la province de la Colombie-Britannique a achetée récemment au prix de \$350,000 dans le but d'en faire un terrain à colonisation. D'après un rapport du ministère de l'Immigration, à Winnipeg, le coût estimatif de la conversion de toute cette superficie en terres agricoles est fixé à \$1,000,000.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CON-
SEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA.

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le Service civil du Canada:

Un surintendant pour la production de la force motrice.—Traitement, \$200 à \$230 par mois.

1. Un surintendant pour l'établissement relatif à la production de la force motrice à la nouvelle cale sèche Champlain, à Lauzon, P.Q., ministère des Travaux publics, au traitement de \$200 à \$230 par mois, pour prendre charge d'un établissement de force motrice par vapeur et par électricité; pour surveiller les employés occupés au travail de l'établissement, pour voir à l'entretien nécessaire et aux réparations, ainsi que faire les autres travaux relatifs à l'établissement; surveiller le fonctionnement, les réparations et l'entretien de chaudières à vapeur de différents genres, de chauffeurs automatiques, pompes alimentaires, soupapes, turbines à vapeur, des générateurs et moteurs, alternatifs et à courants directs, des appareils contrôleurs d'électricité, pompes centrifuges, soupapes automatiques à forte pression et autre équipement mécanique et électrique qu'on trouve dans de tels établissements.

Aptitudes: Niveau d'instruction d'un gradué d'école supérieure; gradué, soit en génie, mécanique ou en électricité, d'une école des sciences appliquées reconnue et trois années d'expérience dans de grands établissements de pouvoir électrique ou à vapeur, dont deux années engagé à la responsabilité professionnelle; ou cinq années d'expérience dans de grands établissements de pouvoir électrique ou à vapeur dont deux années engagé à la responsabilité personnelle; une connaissance approfondie du développement de l'électricité par la vapeur et des divers instruments en usage à cette fin; du tact, un bon jugement et de l'habileté à conduire les hommes. Les aspirants doivent être des résidents de la province de Québec.

L'INDÉPENDANCE DE LA FINLANDE RECONNUE.

Le Gouverneur général a reçu le câblogramme suivant du secrétaire d'Etat:

Londres, 28 mai 1919.

Au conseil des ministres étrangers, le 3 mai, il a été décidé que la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique devaient séparément reconnaître l'indépendance de la Finlande. La France l'a aussi reconnue. Le gouvernement de Sa Majesté a, en conséquence, reconnu définitivement le gouvernement de la Finlande.

(Signé) MILNER.

Un sismologiste.—Traitement, \$2,000 par année.

2. Un sismologiste pour l'observatoire astronomique fédéral, ministère de l'Intérieur, au traitement initial de \$2,000 par année.

Devoirs: Faire sous direction des recherches en sismologie relatives au travail de l'observatoire astronomique fédéral; faire de la lecture d'instruments sismologiques et tenir tels instruments en bonne condition; noter, comparer, compiler et préparer à la publication tels rapports et les résultats de recherches sismologiques; se tenir au courant des conditions atmosphériques; faire l'épreuve d'instruments sismologiques, faire des recherches en ce qui regarde l'intérieur de la terre; et faire autres travaux requis.

Aptitudes: Gradué d'une université reconnue, spécialiste en physique; au moins cinq années d'expérience en sismologie; il est préférable de connaître les langues modernes.

Un aide-astronome.—Traitement, \$1,800 par année.

3. Un aide-astronome pour l'observatoire astronomique fédéral, ministère de l'Intérieur, au traitement de \$1,800 par année.

Devoirs: Aider sous direction d'un astronome à faire des observations au télescope pour déterminer le temps, la latitude, la longitude, et la position des étoiles; aider au travail des recherches en physique solaire, photographie des spectres, et autres travaux astronomiques et astrophysiques; faire les compilations nécessaires se rapportant à de telles observations; aider à comparer et à régler les horloges du service du temps; et faire autres travaux en astronomie et en mathématiques.

Aptitudes: Gradué d'une université reconnue, spécialiste en astronomie, mathématiques et physique; au moins trois années d'expérience comme observateur ou en travaux de recherches astronomiques après l'obtention du grade; exactitude, fermeté; bonne vue.

Un commis actuaire.—Traitement, \$1,200 par année.

4. Un commis actuaire pour le département de l'assurance, au traitement de \$1,200 par année.

Aptitudes: Niveau d'instruction d'un gradué d'université spécialiste en mathématiques et en statistiques. Il est préférable que les aspirants connaissent le travail de bureau et qu'ils soient bien disposés à entreprendre l'étude de la science actuariale. Les candidats ne doivent pas être âgés de plus de 25 ans.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande, ou dans le cas d'officiers avec commission, une déclaration certifiée de leurs services.

Les formules de demande, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 2 juillet. On peut obtenir les formules de demande des bureaux d'emploi-fédéraux-provinciaux ou du secrétaire de la Commission du Service civil, à Ottawa.

PENSIONS NON RECLAMÉES.

Il y a encore un grand nombre de parents ou amis de soldats qui auraient droit de réclamer des pensions. La Commission des pensions publie la liste suivante et la dernière adresse des personnes qu'il n'a pas encore été possible de retracer:

Soldat John Brown, 1er bataillon de dépôt (57471).

Soldat Wm. J. Beamish, 152e bataillon (104989).

Serg. William E. Barton, C.R.T., n° 2 Casualty Unit (31968).

Sap. David Carruth, 1er dépôt de district (106703).

Soldat Raymond Hall, C.A.S.C. (108694).

Soldat Joseph Henry Edwards, n° 3 D.D. (58056).

Serg. Lloyd McIntyre, P.P.C.L.I. (40030).

Soldat Percy A. Fletcher, 56e et 50e bataillons (20504).

Capit. A. Charles Hansen, 31e bataillon (14111).

Soldat Daniel Sweden, n° 2 D.D. et 33e bataillon (43131).

Lt. William E. Scudamore, 1er hussard (102804).

Soldat Médéric Beauparlant, n° 2 D.D., ci-devant 159e bataillon (60704).

Soldat Jas. W. Speight, 2e Réinforcement Company, 5e R.C.H.A. (106862).

Soldat Albert E. Ford, 84e et 75e bataillons (33439).

Soldat Mitchell Cushnuk, n° 12 D.D., ci-devant 229e bataillon (53085).

Q. M. S. James Larkin, C. A. S. C. (64679).

Serg. C. W. Grady, 6e C.G.R. (56608).
Lt. Cap. Davis Boyer, Special Service Company, ci-devant P.P.C.L.I. (31419).
Sap. Jan. Hanseen, 97e bataillon et 2e C.R.T. (30617).

Cap. Edward Charles Ash, 78e bataillon (110833).

Soldat Geo. Funkley, 51e et 4e bataillon (104097-64870).

Soldat Malville N. Meredith, 10e et 194e bataillons (46680).

Soldat H. Croft, 31e bataillon (104424).

Soldat James Murray, 13e bataillon, ci-devant 55e bataillon (45855).

Soldat Horace Sage, 21e bataillon reserve canadienne (108677).

Mme Marie Y. Boivin, veuve du soldat A. St. Laurent (Albert A. Boivin) (2147).

Soldat Geo. Cherevas, n° 7 D.D. (115412).

Soldat John Wilkinson, 1er bataillon de dépôt, 1er C.O.R. (11767).

Soldat Narcisse Loisel, 119e bataillon (106555-6186G).

Mme Mary A. Dean, belle-mère du soldat Geoffrey Dean, 44e bataillon (10767).

Soldat John Oakley 84e et 73e bataillons (25601).

Soldat James McNamee, 24e bataillon (109230-6316G).

Soldat Philus Gauthier, dépôt forestier et construction de chemin de fer (23638).

Soldat Jos. Wilfred Burke, 13e bataillon (62557).

Soldat Edward L. Feeney, 257e bataillon (33815).

Soldat Henri Mousseau, 206e bataillon (106032).

LES BELGES ET LE COMMERCE CANADIEN.

Si des circonstances particulières ont quelque peu retardé la reprise des affaires en Belgique, les marchands et les manufacturiers de ce pays ne sont pas restés inactifs, dit un rapport publié par le Bureau des informations belges, Montréal. Certains d'entre eux viennent de fonder une nouvelle entreprise commerciale, la Cie d'importation et d'exportation belge (Belgimex), une association pour aider l'industrie nationale, avec un capital de 8,000,000 de francs, entièrement payé par divers personnages en vue de l'industrie et du commerce. Comme son nom l'implique, cette compagnie aura un service de ventes et d'achats en pays étrangers; on a déjà considéré l'installation de treize succursales et déterminé leur siège d'opérations en des endroits divers. Les nombreux champs de ses activités ont été répartis en divisions, subdivisées elles-mêmes comme suit: Première division, section n° 1, matériel de chemins de fer; section n° 2, matériel électrique; section n° 3, construction métallique et autre. Deuxième division, section n° 1, fer et acier; section n° 2, articles galvanisés, cuivre, plomb et étain; section n° 3, clous et vis, produits des laminoirs. Troisième division, section n° 1, glaces, carreaux et verres spéciaux; section n° 2, matériaux de construction. Quatrième division, section n° 1, produits chimiques et industriels; section n° 2, nourriture; section n° 3, tissus; section n° 4, divers.

L'organisation de la compagnie avait été commencée pendant la guerre, ses fondateurs prévoyant qu'à la reprise des affaires la plus grande activité règnerait; ils ont compris qu'à cause de l'état déplorable dans lequel les Allemands devaient laisser l'industrie en Belgique, il serait nécessaire de faire de vigoureux efforts pour assurer un prompt rétablissement.

Afin d'éviter les intermédiaires, toujours dispendieux, quelquefois d'un caractère douteux, la compagnie se propose de faire affaires d'après ce qu'on est convenu d'appeler le système direct — c'est-à-dire, de livrer ses marchandises à ses agents et correspondants.

La Cie Belgimex croit que si l'attention mondiale a été concentrée vers la Belgique, lui préparant ainsi une bonne

COMMENT LES SÉPULTURES MILITAIRES SERONT DESSINÉES

Le directeur du Muséum britannique fait son rapport à la Commission impériale des sépultures.

Le lieutenant-col. sir Frederic Kenyon, K.C.B., directeur du Muséum britannique a remis à la Commission impériale des sépultures de guerre son rapport qu'il intitule: "War Graves: How the Cemeteries Abroad will be designed." Sir Frederic Kenyon avait été engagé conseiller, il y a quelque temps, par la Commission des sépultures dont fait partie, comme on le sait, sir George Perley, le haut commissaire canadien à Londres.

La plupart des recommandations contenues dans le rapport ont été adoptées par la Commission qui a déjà commencé la construction de trois cimetières en France. Ce dernier détail nous est fourni par l'introduction au rapport faite par le major-général Fabian Ware, vice-président de la Commission impériale des sépultures de guerre.

D'après un état contenu dans le rapport du ministre de la Milice outre-mer, la société canadienne de la Croix Rouge a envoyé aux prisonniers de guerre canadiens, au cours de la guerre, un nombre total de 520,054 colis contenant de la nourriture, des vêtements et du tabac.

campagne de publicité, il sera de première nécessité que la qualité et les prix des articles belges soient maintenus, si le commerce belge doit être ce qu'il était avant la guerre.

On espère que l'établissement de compagnies semblables contribuera au rétablissement du commerce extérieur de la Belgique. En ce qui concerne plus particulièrement le Canada, si une ligne transatlantique, déjà annoncée, relie Montréal à Anvers de façon régulière, il n'y a aucun doute que le commerce belgo-canadien progressera favorablement et redeviendra bientôt aussi florissant qu'à la période de sa plus grande prospérité.

GRANDE PERTE DANS L'UTILISATION DU CHARBON AU CANADA.

Dans le rapport final du contrôleur du combustible, M. F. E. Lucas fait une revue complète des ressources houillères du Canada. On y lit, entre autres, ce qui suit:

"En 1913, le Canada a produit 15,012,178 tonnes de charbon. Nous avons importé 12,096,227 tonnes de charbon bitumineux, 4,208,862 tonnes d'antracite et 710,109 tonnes de coke. Dans la même année, nous avons exporté 1,562,020 tonnes de bitumineux et 68,235 tonnes de coke. Depuis ce temps le Canada a perdu du terrain ou est resté à tous égards stationnaire, à cause du manque de main-d'œuvre et de facilités de transport par suite des conditions de guerre, jusqu'à ce qu'en 1918 les chiffres accusent une production totale de charbon de 15,180,000 tonnes, avec des importations comme suit:

	Tonnes.
Charbon bitumineux	17,331,177
Charbon anthracite	5,253,751
Coke	969,932
Charbon exporté en 1918	1,902,010
Coke exporté en 1918	26,013

PERTE ENORME DE CHARBON.

"Approximativement, la consommation du charbon dans le pays peut être répartie comme suit: Pour usage dans la manufacture du coke et de gaz, locomotives de chemins de fer, installations industrielles et usage domestique. Dans chacun de ces cas, il y a des pertes sérieuses et que l'on pourrait empêcher. Il y a un nombre d'installations individuelles qui pourraient produire des rapports de combustible ou d'énergie vraiment étonnante si on les compare à la pratique générale. Au bas de la liste, en tant que l'efficacité thermique est concernée, on pourrait mettre la consommation domestique, n'ayant pas plus de 4 ou 5 p.c. de la valeur thermique du charbon recouvert. Les locomotives ne sont guère mieux, si elles le sont, à un point de vue économique. Le cours des installations industrielles ne dépassera pas de 7 à 8 p.c. et dans la production du coke "beehive" il y a une perte énorme de combustible et de produits secondaires. Il est cependant nombre d'installations qui obtiennent des résultats bien supérieurs aux moyennes ci-dessus, mais dans la plupart de ces cas il y aurait encore moyen de faire une épargne de 50 p.c.

"Je prétends que nous n'obtenons aucunement la somme d'éclairage, de chauffage et d'énergie que nous devrions avoir, et je prétends de plus qu'en obtenant cet éclairage, ce chauffage et cette énergie supplémentaires, non seulement nous conserverions l'approvisionnement de charbon mais nous aurions une énergie à meilleur marché, recouvrant en même temps d'autres produits qui seraient d'une grande valeur économique pour le pays et permettraient l'agrandissement des industries existantes et la fondation de nouvelles.

SUBSTITUONS LE COKE À L'ANTHRACITE.

"En commençant par l'importation de l'antracite qui est tout employé pratiquement comme combustible domestique. Ceci peut être presque entièrement éliminé et, en ce faisant, donner d'aussi forts revenus pour le capital placé que toute autre entreprise industrielle dans le pays.

"La substitution du coke à l'antracite comme combustible domestique n'est rien de nouveau. On ne l'a pas essayé en ce pays, excepté pour les stocks comparativement petits de coke de gaz que vendent les différentes compagnies de gaz des cités. Il y a, cependant, aux Etats-Unis des établissements qui font un très grand commerce de coke pour les industries et les familles. Une compagnie de chemin de fer a utilisé environ 700 tonnes de coke par jour pour ses locomotives depuis des années.

"On peut faire pour l'usage domestique un coke de charbon qui ne serait pas convenable pour la production de coke métallurgique ou pour la production la plus élevée et la plus économique

RESSOURCES HOUILLÈRES DE L'AMÉRIQUE DU NORD—TONNES NETTES.

Province ou Etat.	Quantité originale de charbon minable.				Quantités prises à date (toutes sortes.)
	Anthracite.	Bitumineux.	Lignite.	Total.	
Alberta	1,182,571,708	217,593,194,364	963,795,942,428	1,182,571,708,500	34,516,881
Iles Artiques		6,615,000,000		6,615,000,000	
Colombie Anglaise	670,628,188	77,289,888,719	5,867,996,648	83,828,523,555	60,630,453
Manitoba			176,400,000	176,400,000	
Nouveau-Brunswick		166,477,500		166,477,500	1,334,353
Nouvelle-Ecosse		10,715,162,220		10,715,162,220	173,322,357
Territoires du N.-O.			5,292,000,000	5,292,000,000	
Ontario			27,562,500	27,562,500	
Ile du Prince-Edouard					
Québec					
Saskatchewan			65,942,730,000	65,942,730,000	3,707,798
Yukon	46,293,975	231,469,875	5,168,589,150	5,146,350,000	
Alabama		67,613,679,000		67,613,679,000	517,361,982
Arizona		10,032,750	14,147,831,250	14,157,864,000	
Arkansas	90,620,208	1,397,061,540	400,239,252	1,887,921,000	69,622,092
Californie		27,537,584	16,452,166	43,989,750	7,739,530
Colorado	293,925,417	131,443,447,323	64,212,906,510	195,950,279,250	341,414,715
Georgie		933,376,500		933,376,500	15,179,811
Idaho		600,163,956	100,144,044	700,308,000	
Illinois		201,491,136,006		201,491,136,006	1,998,389,228
Indiana		58,075,121,750		58,075,121,750	538,855,858
Iowa		29,173,252,500		29,173,252,500	339,202,339
Kansas		30,013,578,000		30,013,578,000	247,119,973
Kentucky		123,384,082,500		123,384,082,500	499,147,589
Maryland		8,043,250,000		8,043,250,000	296,890,006
Michigan		12,005,453,250		12,005,453,250	43,936,560
Missouri		84,038,062,500		84,038,062,500	215,900,618
Montana		2,669,020,200	378,619,579,800	281,288,600,000	88,695,304
New Mexico		19,000,822,475	172,926,677,275	191,927,499,750	91,871,659
North Dakota			698,246,104,500	698,246,104,500	13,045,108
Ohio		94,010,175,000		94,010,175,000	1,268,845,957
Oklahoma		54,976,383,000		54,976,383,000	119,904,318
Oregon			1,000,408,500	1,000,408,500	3,491,293
Pennsylvanie	26,980,593,853	112,653,761,897		133,634,355,750	9,716,272,407
South Dakota			1,020,804,750	1,020,804,750	
Tennessee		25,676,673,750		25,676,673,750	232,007,481
Texas		8,001,580,073	23,012,296,177	31,013,876,250	56,497,933
Utah		88,221,174,285	159,084,465	88,380,258,750	80,583,364
Virginie	900,407,340	21,600,776,160		22,501,183,500	213,396,715
Washington		11,439,367,246	52,467,707,754	63,907,074,000	121,586,767
West Virginia		152,614,113,750		152,614,113,750	1,800,948,769
Wyoming		80,590,426,139	590,437,268,611	671,027,694,750	236,784,757

Extrait du rapport final du contrôleur du combustible montrant les ressources houillères du Canada et des Etats-Unis et les quantités prises à date sur les réserves naturelles de charbon dans les deux pays.

du gaz dans les usines civiques. On peut faire différentes qualités de coke dans la même installation, ou bien l'on pourrait construire une installation d'un type différent où, par distillation à basse température, pourrait être produit un type tout différent de combustible solide. Bien que le coke soit plus volumineux que l'antracite, des expériences ont parfaitement démontré que, livre pour livre, il est tout aussi bon et souvent meilleur que l'antracite comme combustible.

"Dans la production de ce combustible on obtient nombre de produits secondaires précieux, tels que gaz, goudron, ammoniac, benzol, tolnol, xylol et naphte, ou, combinant ces quatre derniers, un combustible à moteur bien supérieur à la meilleure gazoline.

LE CÔTÉ FINANCIER.

"Supposons que nous allions dans un district où l'antracite coûte \$9 la tonne et le charbon bitumineux \$4.50, et que nous construisions un établissement pour la manufacture du coke. Cet établissement devrait, naturellement, fournir tout le coke métallurgique dont on pourrait avoir besoin dans le même district, bien que le charbon destiné à cette fin devra être choisi avec plus de soin. Supposons que l'usine use 2,000 tonnes de charbon par jour. Le rendement des divers produits varierait selon l'analyse du charbon, mais prenant, par exemple, le charbon ordinaire de la Nouvelle-Ecosse, nous obtiendrions de 2,000 tonnes nettes, par jour, 1,400 tonnes de coke, 12,000,000 de pieds cubes de gaz de surplus de 600 B.T.U., 18,000 gallons de goudron, 54,000 livres de sulfate d'ammoniac et de 4,500 à 5,000 gallons de combustible à moteur, ainsi:

Coût du charbon:	
2,000 ton. à \$4.50	\$ 9,000
Produits:	
1,400 ton. de coke en vente à \$6.50	9,100
12,000,000 de pds c. de gaz, à 25 cents le m.	3,000
18,000 gal. de goudron, à 2½ cents le gallon	450

54,000 liv. de sulfate, à 2½ cents la livre	1,350
4,500 gal. de combustible à moteur, à 30c. le gal.	1,350
	\$15,250

"Dans le prix donné pour ces produits, j'ai décompté les prix de guerre et, dans le cas du sulfate d'ammoniac, j'ai déduit suffisamment du prix de vente pour payer la chaux acide et les autres dépenses de manufacture.

"Si le prix de l'antracite baisse en dessous de celui ci-dessus cité (et si l'on peut tirer quelque conclusion des chiffres des 10 dernières années, il n'y a guère lieu de l'espérer) il ne serait que juste de présumer que le prix du charbon bitumineux devra aussi baisser. Si, d'un autre côté, l'antracite se maintient au prix cité ou qu'il continue à baisser comme en ces dernières années, la comparaison en sera d'autant plus frappante.

"Dans une année, le coût total de la matière brute serait donc de \$3,285,000, tandis que le rapport des produits vendus serait de \$5,566,250, soit une différence de \$2,281,250. Déduisant les frais d'exploitation pour l'année, disons \$50,000, il reste une balance de \$1,781,250, ou 30 p.c., approximativement, de profit sur le coût du matériel, même aux prix de ces deux dernières années. Avec l'antracite se vendant à \$9 la tonne, le coke à \$6.50, l'a. b. d'usine, pourrait subir une charge considérable de transport et de manipulation et contrôler quand même le marché.

"En donnant les prix ci-dessus j'ai été excessivement modéré.

"Le prix de coke cité est aussi bas, si non plus bas, que celui du coke de gaz. Le prix appliqué au gaz est anormalement bas, excepté pour certaines sections où il y a compétition de gaz naturel à bon marché; mais dans tout district où de telles conditions n'existent pas, le prix coté est très bas. La proposition telle que soumise est cependant assez bonne qu'elle puisse subir une réduction matérielle de ce prix et être encore d'un attrait plus

qu'ordinaire. Le prix posé pour le sulfate d'ammoniac est, je crois, le plus bas que ce produit ait atteint depuis 15 ans.

"C'est à dessein que j'ai été modéré afin de démontrer plus clairement les avantages commerciaux de ce genre d'entreprise dont je conseille l'adoption. S'il y a un marché pour un riche gaz de chauffage et d'éclairage, tout le gaz du charbon pourrait être utilisé à ces fins et l'installation elle-même chauffée par le gaz producteur d'un charbon, non à coke, d'une qualité inférieure. Par ce moyen, le gaz disponible serait, approximativement, de 11,000 pieds cubes par tonne de charbon, au lieu des 6,000 cités plus haut. Si le gaz producteur est utilisé, on pourrait extraire l'ammoniac du charbon employé dans les producteurs.

"Calculant le coût du gaz utilisé dans les producteurs et faisant crédit de l'ammoniac recouvert, nous constatons, en comptant cela contre le gaz de surplus disponible pour la vente, que nous avons une recette additionnelle considérable à ajouter au revenu total.

"La province de la Nouvelle-Ecosse offre un exemple spécifique et très frappant où le pays perd beaucoup d'argent. Approximativement, on importe annuellement 200,000 tonnes d'antracite; aux prix des commerçants, cela équivaudrait à \$1,000,000 au moins par année qu'on envoie en dehors du pays.

"Une petite installation à coke érigée près des mines, où le charbon serait à bon marché, pourrait produire du coke en quantité suffisante pour remplacer tout cet antracite à un prix plus bas que celui auquel l'antracite pourrait être importé.

"A part d'épargner à la province le million de dollars maintenant envoyé en dehors du pays, le consommateur obtiendrait une aussi bonne qualité de combustible à bien meilleur marché, et les produits secondaires recouverts augmenteraient le commerce et contribueraient à un plus grand développement industriel."

DETAILS DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE CONTRÔLEUR DU COMBUSTIBLE.

LE CONTRÔLE ET LA CONSERVATION DU CHARBON PENDANT LA GUERRE

Rapport final montrant l'organisation du contrôle du combustible et les résultats obtenus, et indiquant de quelle manière on a surmonté les difficultés amenées par la guerre.

Le rapport final du contrôleur du combustible, qui vient d'être déposé sur la table des Communes, est divisé en deux parties: la première explique la situation en matière de charbon au Canada pendant la guerre; la seconde "a pour but de faire connaître cette situation à l'avenir, et vise à suggérer les moyens propres à la conservation du charbon."

Lorsque la production du charbon dans les pays alliés fut réduite de 1,012,700,614 tonnes en 1913, dans les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie, la Belgique et le Canada, à 897,197,136 tonnes en 1915 dans ces mêmes pays, à cause des besoins de la guerre et la rareté de la main-d'œuvre due à l'enrôlement des mineurs sous les armes, les pays alliés nommèrent des contrôleurs du combustible chargés de régulariser l'approvisionnement et les prix du charbon, et, le 11 juin 1917, le Gouvernement canadien nomma à ce poste M. C. A. Magrath. Ses fonctions principales étaient indiquées dans l'arrêté en conseil du 12 juillet 1917. Ces fonctions étaient les suivantes:

1. Etudier la situation au Canada au point de vue de l'approvisionnement du charbon:

(a) Quant à la demande pour consommation pour la saison prochaine.

(b) Quant au rendement du charbon au Canada sur lequel le pays peut compter pour satisfaire à cette demande et quelles mesures, s'il y a lieu, doivent être prises pour augmenter ce rendement.

(c) Quant aux sources d'approvisionnement en dehors du Canada et desquelles on peut combler le déficit, et la possibilité d'obtenir la quantité nécessaire.

(d) Quant aux moyens à prendre en vue d'assurer le transport, tant du charbon étranger que du charbon canadien, à partir des centres de production à ceux de distribution.

(e) Quant à la possibilité d'une coopération hâtive et continue entre les producteurs, les voituriers et les consommateurs, en vue d'économiser l'approvisionnement disponible et en faciliter la mise en disponibilité.

2. Qu'au cours des enquêtes nécessaires, et pour les besoins des dites enquêtes, le contrôleur du combustible soit autorisé à entrer en pourparlers avec les différents intéressés, et les questionner au besoin, dans le but d'assurer, autant que possible, un approvisionnement de charbon suffisant pour les exigences du Canada pendant les saisons prochaines d'automne et d'hiver, et, de temps à autre, faire rapport au Gouvernement et lui suggérer les moyens à prendre pour assurer le dit approvisionnement.

3. Que le contrôleur du combustible soit autorisé à faire des règlements, sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil, destinés à régulariser les prix du charbon, du bois et du gaz, et à contrôler la production, la distribution, la vente, la livraison, la consommation et l'usage de ce combustible.

DIFFICULTÉS DE CE CONTRÔLE.

Le contrôleur du combustible, dans son rapport, explique ainsi les questions auxquelles il eut à faire face:

La question de satisfaire les exigences locales en matière de charbon et les demandes de chaque consommateur à partir de Halifax jusqu'à Vancouver, comportait des problèmes difficiles et demandait une solution immédiate. Non seulement les conditions différaient avec les provinces, mais il importait de ne pas perdre de vue les variations de la condition de chaque localité, comme, par exemple, l'augmentation de la population à certains endroits, augmentation causée très souvent par la création d'industries de matériaux de guerre. En conséquence, il se présenta la nécessité de choisir entre deux alternatives en matière d'organisation; il fallait une organisation d'urgence, embrassant tout le territoire canadien du Pacifique à l'Atlantique et dont le coût nécessaire à son entretien eut été énorme, sans compter la perte de temps précieux qui aurait été subie au début de cette organisation, ou bien il fallait jeter sur les gouvernements provinciaux et municipaux la responsabilité de trouver le combustible nécessaire aux besoins de leur propre population. Cette dernière alternative fut considérée de beaucoup plus économique et efficace, aussi bien que la plus propre à hâter la solution de la question, et fut adoptée en conséquence.

L'organisation du contrôle du combustible au Dominion est décrite au rapport de la manière suivante:

ORGANISATION PROVINCIALE ET MUNICIPALE.

Conformément à la politique générale déjà indiquée, on demanda aux premiers ministres des provinces, dès le début de l'été de 1917, de bien vouloir nommer des représentants pour coopérer avec le contrôleur du combustible dans le fonctionnement de cette administration nouvelle. Les messieurs dont les noms suivent (représentants honoraires du contrôleur du combustible dans leurs provinces respectives) demeurèrent en fonctions jusqu'à ce que les conditions exigèrent, à mesure que la guerre se poursuivait, une organisation plus complète et s'étendant à chaque municipalité:

J. A. Macdonald, pour l'île du Prince-Edouard.

L'honorable R. G. Beazley, pour la Nouvelle-Ecosse.

Le docteur James H. Frink, pour le Nouveau-Brunswick.

L'honorable Alphonse Racine, pour le Québec.

R. C. Harris, pour l'Ontario.

George W. Allan, C.R., pour le Manitoba.

J. B. Musselman, pour la Saskatchewan.

John T. Stirling, pour l'Alberta.

Nichol Thompson, pour la Colombie-Britannique.

M. Allan démissionna lorsqu'il fut élu député aux Communes pour Winnipeg-sud. Avec la nouvelle organisation s'étendant aux municipalités et aux provinces, en vertu des règlements amendés en vigueur le 1er avril 1918, les messieurs suivants furent nommés administrateurs du combustible par les gouvernements des provinces respectives, à savoir:

J. A. Macdonald, pour l'île du Prince-Edouard.

R. H. MacKay, pour la Nouvelle-Ecosse.

Le docteur James H. Frink, pour le Nouveau-Brunswick.

L'hon. Alphonse Racine, pour le Québec.

R. C. Harris, pour l'Ontario.

Thos. R. Deacon, pour le Manitoba.

T. M. Molloy, pour la Saskatchewan.

John T. Stirling, pour l'Alberta.

Nichol Thompson, pour la Colombie-Britannique.

Dans la suite on fit certains changements dans ce personnel, de sorte qu'à l'heure actuelle H. M. Marier est le représentant officiel du Québec (ayant remplacé l'hon. A. Racine); R. Home Smith et son adjoint E. L. Cousins, pour Ontario, et J. A. Macdonald pour le Manitoba. L'espace nous manque pour donner les noms des diverses municipalités et de commissaires locaux du combustible qui sont dispersés par tout le pays.

Les administrateurs du combustible provinciaux, aidés des diverses organisations qu'ils fondèrent, ainsi que des commissaires du combustible, assumèrent la responsabilité de distribuer le nombre de tonnes de charbon décrété à chaque province respective. Aidés également de l'organisation centrale, ils ont contribué au contrôle des prix. Une autre partie importante de leur tâche fut le développement d'une requête générale pour l'emploi d'un produit capable de remplacer le charbon, tel que le bois et le coke; ils contribuèrent aussi à encourager, partout où la chose était possible, l'emploi de la houille bitumineuse au lieu de charbon anthracite pour des fins domestiques. Dans les provinces où il y a des mines de charbon, ce fut encore une tâche additionnelle des administrateurs du combustible que d'en stimuler la production ou le rendement. En général, les administrateurs du combustible dans tout le pays étaient chargés non seulement de la responsabilité d'agir comme conseillers auprès du contrôleur général dans tout ce qui pouvait avoir trait à l'approvisionnement du charbon dans leurs provinces respectives, mais encore étaient-ils tenus de faire appliquer les règlements tels qu'émis de temps à autre. Tout le succès qui pourrait être attribué à l'organisation de la division du contrôle du combustible est dû en grande partie au support loyal et à la coopération de tous ces représentants extérieurs et surtout à la coopération des administrateurs provinciaux du combustible.

En plus des organisations provinciales dont les frais retombèrent sur les provinces respectives, les règlements du contrôle du combustible pourvoient à la nomination de commissaires locaux du combustible dans chaque municipalité; ces commissaires étaient nommés par les municipalités et les frais encourus par ces nominations devaient être payés par elles. En sens général, la tâche de ces commissaires consistait à obtenir la coopération des marchands de chaque municipalité, et, dans les moments de rareté de combustible, d'empêcher la panique parmi les consommateurs. En vue de ceci, ils étaient autorisés, en cas de besoin, de s'emparer de la quantité de combustible aux mains de ces marchands et d'en faire la distribution par ration aux consommateurs, tout en s'appuyant à cette fin sur un rapport quotidien de la part des marchands et sur les registres des livraisons faites aux consommateurs. En résumé, le bureau du commissaire du combustible devint la chambre de compensation des exigences de la municipalité en matière de charbon. On mobilisa l'équipement de livraison des marchands et on fit disparaître la possibilité d'une livraison trop généreuse chez des consommateurs trop avareux. Dans bien des cas les municipalités prirent des mesures pour éviter une disette de charbon en encourageant, directement ou indirectement, les gens à couper le bois et à en faire le remisage en cas de besoin.

LE CONTRÔLE DES PRIX.

Le rapport nous donne, dans les termes suivants, un compte rendu du règlement des prix ainsi que du système d'autorisation des marchands:

En septembre 1917, le contrôleur du combustible lançait aux marchands de charbon, par la voie de la presse, un avertissement par lequel il leur faisait connaître les règlements qu'ils devaient suivre et puis il fit la déclaration suivante:

"La méthode que j'ai adoptée relativement au contrôle du combustible est d'intervenir le moins possible dans

les affaires des marchands de charbon, sauf pour les encourager le plus possible de se procurer une quantité suffisante de charbon pour les besoins de leurs localités particulières. Je suis convaincu que la plupart d'entre eux savent aussi bien que le reste du public que le devoir général qui nous est imposé dans ces temps de crise est de s'entraider les uns les autres, et qu'ils n'ont pas l'intention d'exiger des prix qui leur feraient réaliser des profits extraordinaires.

"Cependant, je tiens à faire appel aux marchands des villes et cités, où de grandes quantités de charbon sont distribuées par petits lots, et leur demander de se montrer généreux envers les gens qui n'exigent qu'une petite quantité de charbon, et ainsi ajouter le moins possible au fardeau qu'ils ont déjà à supporter.

"J'espère que nos marchands de charbon me mettront en demeure de dire au public, dès que le temps de crise sera passé, sans que j'aie la tristesse de les y obliger, qu'aucune section de notre organisation commerciale n'a su faire face à ses responsabilités d'une manière plus généreuse et patriotique que celle qui doit voir à l'approvisionnement général du combustible."

Comme on peut le juger par la nature de la situation, le prix du charbon avait une tendance à la hausse pendant la durée de la guerre. Ceci tenait de l'augmentation dans les prix des matériaux et de la main-d'œuvre, des taux de transport et des dépenses générales extraordinaires. Dans bien des cas également la réduction dans le rendement de nos sources d'approvisionnement, à cause de l'enrôlement de la main-d'œuvre, était responsable de la hausse des prix. De plus, il était impossible de fixer pour le consommateur un prix définitif sur la houille bitumineuse ni sur l'anthracite, à cause, en premier lieu, de la grande variété des prix de cette matière aux mines, tant canadiennes qu'américaines; en second lieu, à cause des prix des différents services de transport, par voie ferrée ou par eau; troisièmement, à cause du nombre de routes commerciales par lesquelles on pouvait la transporter; et, enfin, à cause des nombreuses conditions des différentes localités par rapport à la manipulation et à la livraison. Le principe de règlement des prix adopté en définitive fut celui d'accorder aux marchands un profit raisonnable sur leur prix d'achat avec la marge nécessaire pour défrayer les dépenses de manœuvre, les frais imprévus et fixes, la somme fixée comme limite à ce profit étant, dans le cas des marchands de gros, de 35 sous la tonne, et, pour les marchands détaillants, 50 sous la tonne. On accorda aux courtiers, d'autre part, une commission directe de 30 sous la tonne à même lesquels ils étaient tenus de pourvoir à leurs frais ordinaires. Comme on l'a indiqué plus haut, les prix des exploitateurs ont été fixés aux mines.

Des enquêtes faites dans la suite portèrent le Contrôleur du combustible à croire que les marchands du pays baissent leurs calculs sur diverses prémisses en matière de frais de manipulation. Par conséquent, afin de définir plus clairement la base sur laquelle ils devaient faire leur calcul, on fit un amendement aux règlements en vue de désigner les items qui seraient considérés légitimes et de légiférer en ce qui avait trait aux items qui devaient être compris dans les dépenses de "manœuvre", "extraordinaires" et "fixes". On exigea alors un rapport mensuel concernant des renseignements détaillés qui devaient être donnés sur des formules spéciales à cet effet, ce qui était de nature à permettre à la division des enquêtes sur le coût de la vie d'aider les marchands à établir un prix de vente juste et raisonnable. Dans un certain nombre d'endroits, on a jugé nécessaire de fixer en définitive une "marge maximum" devant servir à fixer les prix de vente des marchands, cette marge constituant la différence entre le prix f.o.b. à destination et le prix de vente au consommateur. Dans ces cas, on avait adopté la politique d'envoyer sur les lieux un membre du contrôle du com-

[Suite à la page 9.]

DÉTAILS DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE CONTRÔLEUR DU COMBUSTIBLE

[Suite de la page 8.]

bustible chargé de faire une enquête spéciale.

PROFITS DES MARCHANDS.

Les consommateurs s'attendent tout naturellement à des déclarations plus précises concernant le contrôle des prix du charbon pendant la crise. Lorsqu'à l'été de 1917 le contrôle du combustible fut organisé, le public semblait être sous l'impression que les marchands de charbon réalisaient des profits énormes sur leur charbon. On semblait partout croire que ces profits étaient exorbitants et mesurés non par des sous mais par des dollars. Il serait futile de déclarer qu'il n'y eut aucune injustice de commis sous ce rapport; mais les enquêtes faites à ce sujet n'indiquèrent en aucune manière que des profits exagérés étaient réalisés par voie de surcharge. De plus, il serait impossible d'appliquer des règlements de ce genre sans enregistrer par-ci par-là quelques infractions à ces règlements, excepté dans le cas où dès que la demande excéda l'approvisionnement nous eussions eu une organisation solidement organisée d'une côte à l'autre. Cependant, aux endroits où les municipalités comprenant l'étendue de leurs responsabilités, et tirant profit des règlements concernant le combustible, elles élirent des fonctionnaires énergiques chargés d'agir comme administrateurs du combustible et l'intérêt du public fut ainsi sauvegardé. En général, les marchands de charbon eurent à faire face à de nombreuses difficultés, et leur conduite peut se comparer avantageusement à celle des commerçants en d'autres lignes. Ils furent obligés de soumettre à chaque mois leur rapport complet concernant la quantité en mains, les prix d'achat et ceux de vente. L'analyse de ces rapports donna lieu, à diverses reprises, à la remise entre les mains des autorités provinciales de certains marchands trop ambitieux qui furent contrôlés de plus près par leurs officiers ou leurs administrateurs. Ces démarches eurent pour résultat, dans bien des cas, d'empêcher certains marchands ambitieux d'augmenter leurs prix au delà des limites indiquées. Cette besogne fut accomplie sans publicité et conséquemment elle eut plus d'effet, parce qu'il fallait fournir le charbon au peuple et il était nécessaire que chaque marchand y aille de toute son énergie à la recherche de l'approvisionnement nécessaire à ses clients. Le public avait besoin des services de tous ceux qui pouvaient lui aider, et on n'aurait jamais obtenu ces résultats si le contrôleur du combustible eût donné de la publicité à cette partie de sa besogne et hâter chez le peuple l'idée que tel ou tel marchand cherchait à réaliser des profits déraisonnables.

Quant aux compagnies faisant un gros chiffre d'affaires dans cette ligne, quelques-unes d'entre elles refusèrent de fournir les renseignements qui leur étaient demandés concernant leurs activités. On a prétendu que la raison de ce manquement n'était que la pression des affaires et la rareté des employés de bureau. De plus, on fit circuler la nouvelle que certains gros importateurs de charbon mou avaient réalisé un profit de un dollar par tonne et même davantage. Vu que ce charbon provenait des Etats-Unis, le contrôleur du combustible s'assura les services de M. C. F. Napier, jr., du personnel de la Commission industrielle fédérale de Washington, D.C., qui fit un examen minutieux des livres de quelques-unes de ces compagnies. On a découvert qu'en certains cas elles avaient retenu un excédant de profit de un à cinq sous la tonne. Quelques-uns de ces importateurs possèdent leurs propres bateaux de transport qui appartiennent quelquefois à des compagnies subsidiaires. Cette manière de procéder n'était pas nécessairement nouvelle, mais elle existait, dans la plupart des cas, avant la guerre. A la suite de ces examens, on accorda à ces compagnies le privilège d'exiger le taux de fret en vigueur chez les compagnies de transport régulières, au delà desquels le contrôleur du combustible n'avait pas d'autorité.

Afin de bien saisir la raison des excédants de profits réalisés par un mar-

TABLEAU EXTRAIT DU RAPPORT FINAL DU CONTRÔLEUR DU COMBUSTIBLE ET INDIQUANT LA PRODUCTION DU CHARBON AU CANADA, PAR PROVINCES ET EN TONNES AU COURS DES NEUF DERNIÈRES ANNÉES.

Province.	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918
Nouvelle-Ecosse.....	6,431,142	7,004,420	7,783,888	7,980,073	7,370,924	7,463,370	6,912,140	6,327,091	5,852,802
Nouveau-Brunswick.....	55,455	55,781	44,780	70,311	98,049	127,391	143,540	189,095	267,746
Saskatchewan.....	181,156	206,779	225,342	212,897	232,299	240,107	281,300	355,455	345,310
Alberta.....	2,894,469	1,511,036	3,240,577	4,014,755	3,683,015	3,360,818	4,559,054	4,736,368	5,941,864
Colombie-Britannique.....	3,330,745	2,542,532	3,208,997	2,714,420	2,239,799	2,065,613	2,584,061	2,433,888	2,568,591
Yukon.....	16,185	2,840	9,245	19,722	13,443	9,724	3,300	4,872	2,900
Total.....	12,909,152	11,323,388	14,512,829	15,012,178	13,637,529	13,267,023	14,483,395	14,046,759	14,979,213

chand quelconque, il est nécessaire de remonter à la situation existant antérieurement à la période de crise. Les conditions des affaires changeaient de jour en jour et les commerçants avaient à faire tous les efforts possibles pour prévoir l'avenir et se protéger eux-mêmes. En général, il n'y a pas à douter que le public fut protégé contre une augmentation trop élevée dans les prix du charbon dans plusieurs localités du Canada et où, à certains moments, l'approvisionnement n'était aucunement assuré et les consommateurs fort inquiétés au sujet de leurs besoins.

Par ces explications de la situation et des résultats obtenus, le contrôleur du combustible ose croire que le public sera convaincu qu'il y eut réellement un contrôle dans la situation au point de vue du combustible; que les intérêts des consommateurs ont été sauvegardés contre une augmentation déraisonnable des prix du détail et d'une manière qui était de nature à en obtenir les meilleurs résultats possibles. On trouvera aux appendices une série de chartes ou tableaux fort intéressants. Si on les étudie de près on verra que l'augmentation des prix du charbon anthracite au Canada a été de beaucoup dépassée par celle des prix des autres nécessités de la vie.

PERMIS D'IMPORTATION POUR LE CHARBON.

Dans l'exercice d'une surveillance efficace de la distribution du charbon, un système de permis était tout naturellement de première nécessité. Les règlements de 1917 stipulaient que les importateurs de charbon auraient à demander au contrôleur du combustible un permis d'importation, et que toute personne engagée dans le commerce du charbon à titre de courtier, commerçant de gros ou détaillant, aurait à demander au contrôleur pour un permis de commerce. Ces règlements pourvoient aussi à la suspension ou à la cancellation d'un tel permis pour toute cause jugée suffisante par le contrôleur du combustible, et des punitions très fortes étaient imposées aux personnes faisant le commerce de charbon sans autorisation.

A partir du 1er avril 1918, ces permis étaient accordés sur paiement des honoraires. Les importateurs payaient leurs honoraires au bureau du contrôleur du combustible à Ottawa. Les honoraires pour permis de commerce étaient payables au bureau de l'administrateur du combustible pour la province qui était tenu d'endosser toute demande de permis avant qu'elle soit envoyée au bureau central à Ottawa. Les recettes provenant des honoraires de permis d'importation ont contribué matériellement à maintenir l'organisation centrale. Conformément aux règlements, les gouvernements des diverses provinces ont utilisé les honoraires de permis de commerce pour défrayer les dépenses occasionnées par l'administration provinciale du combustible.

Les recettes totales pour le gouvernement fédéral et provenant des honoraires de permis d'importation se sont élevées à \$55,953.40. Les recettes provenant des honoraires pour le commerce du détail dans les provinces respectives sont comme suit:

Province.	Recette.
Ile du Prince-Edouard	\$ 511 00
Nouveau-Brunswick	1,191 00
Nouvelle-Ecosse	1,803 00
Québec	12,308 00
Ontario	26,010 00
Manitoba	5,864 00
Saskatchewan	7,334 00
Alberta	3,787 00
Colombie-Britannique	755 05
	\$59,563 05

DÉPENSES D'ORGANISATION.

L'organisation du contrôle du combustible doit cesser d'exister à la fin du mois présent, c'est-à-dire, le 31 mars 1919. Le coût total de l'administration de cette organisation, à partir de son début jusqu'à son démembrement, se chiffrait à environ \$114,000.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS OBTENUS.

En étudiant les résultats qu'aurait pu obtenir l'organisation du contrôle du combustible, il ne faut pas oublier que cette tâche a été entreprise à un moment où le pays traversait la plus grande crise de son histoire, et que la finance, le commerce et la politique étaient dans un état de grandes difficultés. Pour ajouter à ceci, l'hiver de 1917-18, comme la foudre d'un ciel bleu, a passé à l'histoire comme étant un des plus sévères auxquels les commerçants de charbon et les voituriers ont eu à faire face. L'organisation du contrôle du combustible ayant été appelée à surmonter les difficultés d'urgence au pays, a aussi été retardée dans ses opérations par le manque de renseignements exacts concernant la distribution et la consommation du charbon au Canada.

Nonobstant ces conditions adverses, l'importation au Canada du charbon anthracite pour l'année se terminant le 31 mars 1918, s'est élevée à 600,000 tonnes de plus que pendant toute autre année, et l'importation de la houille bitumineuse excéda celle de l'année précédente par 4,000,000 de tonnes. Après trois années de guerre, le Canada a atteint son maximum d'efforts; de sorte que ces excédants d'importation étaient de toute nécessité, comme la chose a été reconnue par l'administration du combustible des Etats-Unis.

Pendant la seconde année de l'existence de l'organisation du contrôle du combustible, les démarches du Canada, en vue de se procurer des Etats-Unis la quantité de charbon qu'il lui était nécessaire, se poursuivaient d'une manière satisfaisante jusqu'au moment de la signature de l'armistice en novembre 1918. A la fin de ce mois, l'importation du charbon depuis le début de l'année de chauffage, le 1er avril, a été de 177,414 tonnes brutes de plus que la quantité importée au cours de la même période de l'année 1916, l'année adoptée par les Etats-Unis comme étant l'année principale pour la production du charbon anthracite, tandis que l'importation de la houille bitumineuse a été de 3,371,243 tonnes de plus que la quantité importée en 1916 pendant la même période. Avec la fin de la guerre et la fermeture des industries de guerre, au milieu de décembre, la situation a complètement changé et un hiver très doux est venu

régler la situation difficile en matière de combustible.

La production du charbon au Canada pendant chaque année de guerre a été comme suit:

1914	13,637,529
1915	13,267,023
1916	14,483,395
1917	14,046,759
1918	14,979,213

Non seulement on a pu obtenir du charbon de toutes les sources possibles en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins du pays, mais aussi on en a effectué la distribution de manière à satisfaire les exigences de chacun. De fait, bien que le Canada ait en général un hiver très rigoureux, on peut dire en toute vérité que nul pays dont la demande de charbon équivalait à la nôtre n'a vu si peu de souffrance ou d'incommodement en matière de combustible pendant la guerre que le Canada. Si l'on étudie un peu les distances énormes qui séparent les consommateurs canadiens des principales sources minières, si l'on s'arrête également à étudier le coût de production dans les mines de houille au Canada, le prix auquel s'est vendu le charbon en ce pays se comparant favorablement avec celui des autres pays.

FIXATION DES PRIX.

Les prix du charbon domestique ou étranger ont été fixés, en vertu des règlements concernant la vente du charbon, sur la base du coût réel plus un profit net raisonnable. Le tableau suivant indique la grande expansion qui s'est produite dans le commerce d'exportation au Canada pendant la durée de la guerre pour chaque année close le 31 mars:

1913	\$ 393,232,057
1914	478,997,928
1915	490,808,877
1916	882,872,502
1917	1,375,758,148
1918	1,589,661,195

Un rapport intitulé "Le Commerce du charbon au Canada" et publié récemment par le Bureau fédéral de la statistique, indique que la consommation du charbon au Canada n'a pas suivi cette expansion industrielle, ce qui montre que les fabricants ont obtenu plus d'efficacité de leur charbon et qu'ils ont su profiter mieux des forces hydrauliques du pays.

Conformément à la politique de coordination statistique adoptée par le gouvernement, les statistiques et autres renseignements de l'organisation du contrôle du combustible, concernant la production, l'importation et la distribution du charbon jusqu'à la fin de ce contrôle le 31 mars 1919, seront transmis à la division du combustible du Bureau de la statistique fédérale. Ces renseignements serviront de base à de nouvelles enquêtes, et, si le besoin s'en fait sentir, on pourra sans grande préparation retourner à l'organisation du contrôle du combustible. Les statistiques de l'année close le 31 mars 1918 concernant le charbon et son commerce, sont publiées par le Bureau de la statistique sous le titre "Le Commerce du charbon au Canada", et nous espérons qu'un rapport de ce genre sera publié à chaque année.

PUBLICATIONS SUR LES RESSOURCES NATURELLES DE L'OUEST.

Afin de fournir au public une source de renseignements sur les ressources naturelles du Canada, la branche des renseignements sur les ressources naturelles du département de l'Intérieur nous communique la liste suivante des publications officielles traitant plus particulièrement des ressources naturelles des régions de l'Ouest. (Nous conservons les titres anglais des ouvrages, qui sont publiés en anglais):

- Economic Minerals and Mining Industries of Canada: lists of Metal Mines (mostly in working) viz.: Coal, Stone Quarries, Clay Plants Non-metal Mines, Natural Gas and Oil Shales and Metallurgical Works, prepared annually, Mines Branch.
- List of Canadian Mineral Occurrences, R. A. Johnston, 1915, Geological Survey.
- Mineral Production of (Annual Reports) Canada, J. McLeish, Mines Branch.
- Notes on Radium-Bearing Minerals, W. Malcolm, 1914, Geological Survey.
- Mining and Metallurgical Industries of Canada, 1918, Mines Branch.
- Non-metallic Minerals used in Canadian Manufacturing Industries, Frechette, 1913.
- Catalogue of Mines Branch Publications, 1918, Mines Branch.
- Publications of the Geological Survey Nos. 1072 and 1217 and in Annual Reports. Geological Survey.

COMBUSTIBLE ET CHARBON.

- Fuels of Western Canada, J. White, 1918, Conservation Commission.
- Coal Fields of Man., Sask., Alta. and Eastern B.C., D. B. Dowling, 1914, Geological Survey.
- Analysis of Canadian Fuels, Pt. III Man. and Sask., Pt. IV Alta. and N.W.T., Pt. V B.C. and Yukon, Stansfield and Nicolls, 1916, Mines Branch.
- Coal Fields and Coal Ressources of Canada, D. B. Dowling, 1915, Geological Survey.
- Coal Fields of British Columbia, D. B. Dowling, 1915, Geological Survey.
- Peat, Lignite and Coal, their value as fuels for the production of gas and power, B. F. Haanel, 1913, Mines Branch.
- Peat bogs and peat industry of Canada, A. Anrep, 1914, Mines Branch.
- Conservation of Coal in Canada, W. J. Dick, 1914, Conservation Commission.

OR ET CUIVRE.

- Lode mining in Yukon, T. A. MacLean, 1912, Mines Branch.
- Geology and ore deposits of Rossland, B.C., Drysdale, 1915, Geological Survey.
- Atlin Mining District, B.C., Cairnes, 1913, Geological Survey.
- Ymir Mining Camp, B.C., Drysdale, 1917, Geological Survey.

FER.

- Iron Ore Occurrences in Canada, Lindeman and Bolton, 1917, Mines Branch.

ZINC ET PLOMB.

- Zinc Resources of B.C., Ingalls, 1905, Mines Branch.

HUILLE ET GAZ.

- Oil and Gas Prospects of the N.W. Provinces of Canada, W. Malcolm, 1913, Geological Survey.
- Petroleum and Natural Gas Resources of Canada, Vols. I, II, Clapp, 1913, Mines Branch.
- Bituminous Sands of N. Alta., Ellis, 1912, Mines Branch.

ARGILE ET SCHISTE.

- Clay and Shade Deposits of the Western Provinces, Pt. III, IV, V. H. Ries and Keele, 1914-15, Geological Survey.
- Clay Resources of S. Sask., Davis, 1916, Mines Branch.

GYPSE.

- Gypsum in Canada, L. H. Cole, 1912, Mines Branch.

SEL.

- Salt Industry of Canada, Cole, 1913, Mines Branch.

PIERRE.

- Building and Ornamental Stones of Canada Pt. IV West, Prov. 1910 V B.C., 1915 and 1916, Parks, Mines Branch.

PUBLICATIONS SUR LES TERRES ET L'AGRICULTURE.

- Agriculture in Canada. Pamphlet 5, Dept. of Agriculture.
- Agricultural Gazette of Canada, Dept. of Agriculture. Monthly \$1.00 a year. Annual Report (.05c.) Department of Public Printing.
- Census of Prairie Provinces (Population and Agriculture). (.30c.) Department of Public Printing.
- Grades of grain grown in Western Canada, Department of Trade and Commerce.

PUBLICATIONS SUR LES TERRES ET L'AGRICULTURE PRÉPARÉES PAR LE BUREAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES RESSOURCES NATURELLES.

- Detailed Statement of Surveyed Areas in Man., Sask. and Alta. (Jan. 1, 1919).
- Homestead Maps of N. Alta.; S. Alta.; Sask.; Man. and B.C. Dominion Railway Belt. Cereal Map of Manitoba.
- Sectional Sheets (4) of Dom. R.R. Belt in B.C. showing lands available for homesteading, etc., etc.
- Land Map of Manitoba, Saskatchewan and Alberta.
- N. Alberta Land Districts Map. Elevator Map of Manitoba, Saskatchewan and Alberta.
- Preparing Land for Grain Crops on the Prairies.
- The Peace River District. Handbook for the information of settlers.
- The Athabaska Country. Supplement to Cereal Maps.
- Lists of Unoccupied and Uncultivated lands in Manitoba and Saskatchewan.
- Lists of Unoccupied and Uncultivated lands in Alberta (in preparation).

FORÊTS—OUEST CANADIEN.

- Tree Planting on the Prairies (Bul. 1), Forestry Branch, Dept. of Interior.
- The Turtle Mountain Forest Reserve (Bul. 32). Forest Branch, Dept. of Interior.
- Forest Conditions in the Rocky Mountains Forest Reserve (Bul. 33). Forestry Branch, Department of the Interior.
- Timber Conditions in the Smoky River Valley and Grande-Prairie Country (Bul. 53). Forestry Branch, Department of Interior.
- Canadian Douglas Fir: Its Mechanical and Physical Properties (Bul. 60). Forestry Branch, Department of the Interior.
- Forest Products of Canada: Directory of Saw-Mills in Canada (Bul. 62d). Forestry Branch, Department of the Interior.
- Manitoba a Forest Province (Circ. 7). Forestry Branch, Department of the Interior.
- Planning a Tree Plantation for a Prairie Homestead (Circ. 5). For. Branch, Dept. of the Interior.
- Forest Products of Canada, Lumber, lath and shingles (Bul. 62a); Pulpwood (62b); Poles and crossties (Bul. 62c). For. Branch, Dept. of Interior.
- Chemical Methods for Utilizing Wood Wastes (Circ. 9). For. Branch, Dept. of Interior.
- Canadian Woods for Structural Timbers (Bul. 59). For. Branch, Dept. of Interior.
- Co-Operative Forest Fire Protection (Bul. 42). For. Branch, Dept. of Interior.
- Report of Committee on Forests. An. Rep. Commission of Conservation, 1918, p. 154.
- Report of Committee on Forests. An. Rep. Commission of Conservation, 1916, p. 193.

- Report of the Committee on Forests. An. Rep. Commission of Conservation, 1916, p. 41.
- Silvicultural Problems on Forest Reserves. An. Rep. Commission of Conservation, 1916, p. 66.
- Forest Protection in Canada, 1912. By Clyde Leavitt, Commission of Conservation.
- Forest Protection in Canada, 1913-14. Commission of Conservation.
- The Hudson Bay Route, 1908. By McKenna, Department of the Interior.
- Unexploited West, 1914. N.R.I. Branch, Department of the Interior.
- Canada Year Book 1916-17. Page 249. Trade and Commerce Department.

PÊCHERIES—OUEST CANADIEN.

- Annual Reports. Department of the Naval Service.
- Fishery Statistics, 1917. Dominion Bureau of Statistics, Department of Trade and Commerce.
- Fisheries Investigations in Hudson and James Bays and Tributary Waters, 1914. Dept. of Naval Service.
- Lands, Fisheries and Game, Minerals, 1911. Commission of Conservation.
- Fish, Birds and Game, 1916. Commission of Conservation.
- The Problem of the Halibut. An. Report 1916, Commission of Conservation, p. 81.
- The Conservation of a Neglected Source of Indirect Food Supply. An. Rep. 1917, Commission of Conservation, page 106.
- Salmon Fishery of the Fraser River District. An. Rep. 1918, Commission of Conservation, page 140.

ANIMAUX À FOURRURES ET SAUVAGES—OUEST CANADIEN.

- Game of British Columbia, page 217—Lands, Fisheries and Game, Minerals 1911 Com. of Con.
- Prohibition of the Sale of Game by F. K. Vreeland, page 93.
- Big Game of the Canadian Rockies by W. N. Millar, page 100.
- Game Preservation in Dominion Parks by F. H. H. Williamson, page 125.
- Conservation of Birds and Mammals by Gordon Hewitt, page 141.
- Bird Protection in Canada by W. E. Saunders, page 152.
- Silver Fox raising in captivity by A. E. Arseneault, page 161.
- Fish, Birds and Game—Com. of Con.
- Fur-Farming in Canada by J. Walter Jones, Com. of Con.
- The Conservation of our Northern Mammals by Gordon Hewitt—Com. of Con. An. Rep. 1916—page 32.
- Fur Resources of Northern Canada by Gordon Hewitt, Com. of Con. An. Rep. 1917, page 119.
- Migratory Bird Treaty, Com. of Con. An. Rep. 1917, page 289.
- The Conservation of Wild Life in Canada in 1917, A Review—by Gordon Hewitt, Com. of Con. An. Rep. 1918, page 118.
- Migratory Birds Convention Act, Com. of Con. An. Rep. 1918, page 215.
- Northwest Game Act, Com. of Con. An. Rep. 1918, page 221.
- Catalogue of Canadian Birds by Macoun, Geol. Sur., Dept. of Mines.

FORCES HYDRAULIQUES DE L'OUEST CANADIEN.

- Water Resources Paper No. 16—1916 Water-Power Br. Dept. Int.
- Report of British Columbia Hydrographic Survey 1914, Water Power Br., Dept. Int.
- Report on Coquitlam—Buntyn Hydro-Electric Development, B.C. Water Power Br., Dept. Int.
- Report of the Railway Belt Hydrographic Survey 1911-12. Water Power Br. Dept. Int.
- Report of Bow River Power and Storage Investigations. Water Power Br., Dept. Int.
- Winnipeg River Power and Storage Investigations (2 vol.) Water Power Br., Dept. Int.
- Manitoba Water Powers—Water Power Br., Dept. Int.
- Water Powers of Canada 1911—Com. of Con.
- Water Powers of Manitoba, Saskatchewan and Alberta 1916—Com. of Con.
- Electric Generation and Distribution in Canada, 1918—Com. of Con.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

AMÉLIORATION DES VERGERS DANS LES RÉGIONS ARIDES

Une note récente publiée par le ministère de l'Agriculture donne d'utiles renseignements.

Si les terres à fructiculture dépendent d'un système d'irrigation, la question d'améliorer la fertilité du sol n'est pas difficile, dit une note des fermes expérimentales, publiée par le ministère de l'Agriculture. On peut y faire pousser annuellement des légumes puis labourer profondément, cette opération étant suivie d'un culture de surface, et le problème est en grande partie résolu. Mais dans les régions où il n'y a pas d'irrigation et que la pluie d'été n'est pas suffisante pour répondre aux besoins et des arbres et de la récolte de légumes, le problème est plus difficile. Le système de couches ou de litères offre un soulagement partiel aux régions sèches, en ce qu'il réduit la destruction de la matière organique causée par le labour et conserve l'humidité généralement perdue des surfaces exposées. A la ferme modèle de l'île de Vancouver, on a établi le verger d'après un système de labour, mais dès la quatrième année, on a introduit un système de litère pour prévenir la perte durant l'hiver; pour améliorer le sol et réduire le coût de la main-d'œuvre pour développer le verger. On se sert de pois et de trèfle rouge pour couvrir les plantes. On sème les pois en octobre et le trèfle en mars, l'assolement comprenant une année de pois et deux années de trèfle. On fait la récolte de bonne heure en juin et on la répand aussitôt sous les arbres. Par cette méthode, la matière organique du sol sera grandement augmentée et aucun labour d'été ne saura la détruire après qu'on l'aura obtenue.

Brevets canadiens de l'année.

Le rapport du ministre de l'Agriculture pour le dernier exercice financier donne l'énumération suivante des brevets qui ont été accordés à des inventeurs canadiens durant l'année:

Ontario	398
Québec	220
Colombie-Britannique	83
Manitoba	91
Alberta	61
Saskatchewan	84
Nouveau-Brunswick	14
Nouvelle-Ecosse	18
Ile du Prince-Edouard	3
Yukon	1

Le nombre des brevets accordés aux inventeurs canadiens a été de 973 et il est réparti par provinces, comme l'indique le tableau qui précède.

La proportion des brevets accordés par rapport au chiffre de la population est la suivante:

	Un Brevets. par.
Colombie-Britannique	83 4,728
Manitoba	91 5,006
Saskatchewan	84 5,862
Alberta	61 6,142
Ontario	398 6,339
Yukon	1 8,512
Québec	220 9,105
Nouveau-Brunswick	14 25,134
Nouvelle-Ecosse	18 27,352
Ile du Prince-Edouard	3 31,242

Chartes d'incorporation.

Le nombre des compagnies constituées en corporations sous le régime de la loi des compagnies, au cours de l'exercice financier 1917-18, a été de 574, avec une capitalisation totale de \$335,982,400, et le nombre des compagnies existantes auxquelles on a émis des lettres patentes supplémentaires a été de 77, dont 41 ont augmenté leur capital-actions de \$69,321,400 et 4 l'ont diminué de \$1,884,300. On a émis pendant l'année 651 chartes nouvelles ou supplémentaires; ceci est une diminution de 32, comparé à l'année précédente. La capitalisation totale des nouvelles compagnies et le capital augmenté des compagnies existantes se sont élevés à \$403,419,500.

RAPPORT CONCERNANT LES SOURCES PÉTROLIÈRES DU DOMINION

Les experts sont d'avis qu'il y a au Canada des indications de la présence de vastes régions huileuses variant de douze milles en largeur à trois cents milles en longueur.

Il a été publié récemment le rapport suivant intitulé: "Les Ressources Pétrolières au Canada", ouvrage préparé par D. B. Dowling, de la division géologique du département des Mines:

"Une grande partie de la superficie du Canada se compose de roches dépassant en âge les formations huilières; le reste de cette superficie se compose de roches brisées et superposées. Il est possible que certains champs d'huile aient été détruits par la conformation des montagnes Rocheuses, et dans cette région qui s'étend à l'est de la vallée du St-Laurent des sources d'huile et de houille ont été brisées et considérablement détruites.

"Les champs intérieurs qui se trouvent entre deux rangées de montagnes, celle des Cordillères et celle des Apalaches, contiennent les principales sources d'huile extraites des roches crétaées et paléozoïques. Les roches pétrolières d'origine récente et de formation tertiaire, se trouvent le long de la côte du Pacifique.

"Il se trouve des petites régions dans les Provinces maritimes entre les zones contenant en grande partie des roches brisées et écrasées, mais ces roches font croire à la possibilité d'une grande perte de matière liquide dans les couches inférieures. Dans la Gaspésie, on a prospecté avec peu de succès une de ces régions que l'on a aujourd'hui pratiquement abandonnée. Cela semble indiquer que ces couches ont perdu presque tout leur contenu de pétrole. On a raison de croire à une perte moins grande dans le cas de couches finement granuleuses qui peuvent retenir le pétrole par l'attraction capillaire, de sorte que dans ces régions de roches brisées l'argile schisteuse peut contenir plus d'huile que les sables. Au Nouveau-Brunswick on sait qu'il existe une région de 17 milles carrés couverte, à une certaine profondeur, d'argile schisteuse pétrolière dont certaines couches épaisses contiennent assez d'huile pour y attirer des entreprises commerciales en vue de la distillation. En Nouvelle-Ecosse, les couches de houille sont recouvertes de matière grasse et d'argile huileuse, et on a tout lieu de croire que ces richesses naturelles donneront un jour naissance à une forte industrie de la production de l'huile.

"Dans la grande région centrale, une petite partie du bassin sud-est s'étend dans l'Ontario, et la péninsule étroite entre les lacs a été la source principale de la production de l'huile au Canada. On a fait tout récemment une étude plus détaillée du contour des couches inférieures, et on a trouvé des indications de la présence d'une structure favorable à la production de l'huile. Cette découverte a donné lieu à des épreuves des nouvelles régions et le résultat a été que plusieurs champs sont aujourd'hui en pleine voie de production. On a aussi découvert des sources d'huile dans les formations inférieures plus près des limites du bassin, c'est-à-dire au nord-est. A cause de ces ressources possibles et de l'exploration des îles Manitoulines qui en découleraient, cette extension du territoire à prospecter est très considérable.

BASSIN CENTRAL.

"Le bassin central qui se trouve à l'ouest des lacs du Manitoba est abaissé à sa surface et diffère considérablement sous ce rapport de ceux qui se trouvent plus au sud, de sorte qu'on peut s'attendre à ce que chaque formation pétrolière n'ait qu'un étroit contour. Dans les plus anciennes couches, l'épreuve est difficile, sauf dans les cas où elles s'élevaient au-dessus du niveau de la mer, et tout indique que les vraies couches pétrolières sont très profondes. Dans les roches qui remplissent le bassin, les

strates sont régulières, de sorte que les différentes couches inférieures suivent la forme du bassin et les couches pétrolières doivent nécessairement se conformer à la même règle, c'est-à-dire, le long du bord du bassin et au-dessus du niveau de l'eau tel qu'on le remarque dans les parties les plus profondes.

"Dans l'est on n'a pas encore trouvé d'huile, mais il existe un schiste huileux à des endroits qui peuvent être considérés comme avantageux au point de vue commercial pourvu que ce schiste soit suffisamment riche. Le schiste dont on a fait l'épreuve jusqu'ici n'a pas donné des résultats très sérieux et le pourcentage d'huile noté n'a pas été aussi élevé que celui du Nouveau-Brunswick, bien que la quantité de schiste soit considérable.

"Dans la région de l'ouest, on trouve de l'huile en grande quantité dans les sables de la base des districts crétaés. Ces sables se trouvent au-dessus de cette partie du bassin qui s'étend dans l'Alberta, et, comme on le pense bien, ils sont profondément logés et très probablement couverts d'eau pour la plus grande partie de la province. Les districts où tout semble indiquer que ces sables peuvent être atteints au moyen de sondages, et probablement au-dessus de la couche d'eau, se trouvent au pied des collines extérieures, dans le plateau élevé du sud et le long des limites du nord-est.

AU PIED DES COLLINES.

"La région qui comprend le pied des collines contient en général des formations brisées, et on trouve très peu d'huile dans la faille ou les couches en désordre. Le bord du bassin central, où l'on peut atteindre les couches crétaées inférieures au moyen de sondages, contient une huile qui laisse échapper des vapeurs pétrolières légères. Dans une petite région au sud de Calgary, la crête du bassin s'enfoncé de plus en plus jusqu'à ce qu'elle atteigne la faille du pied des collines, et semble avoir été destinée à retenir l'huile apportée à la surface et sous la forme de vapeur par les gaz s'échappant des roches pétrolières qui sont profondément enfoncées dans le bassin. L'étendue de cette région est limitée et les puits sont profonds, mais l'huile qu'elle produit est de qualité supérieure. Il s'y trouve à l'heure actuelle cinq puits en bonne voie de production, dont un qui laisse échapper sa propre huile, trois sur lesquelles sont installées des pompes et un dont le rendement est intermittent, l'huile étant poussée à l'extérieur par la pression des gaz à mesure qu'elle s'accumule. Dans ce dernier, l'huile qu'on y trouve est une gasoline presque pure, et celle des autres puits contient environ 60 pour cent de gasoline. Le rendement d'huile dans cette région est limité à la capacité des appareils de distillerie qui y sont installés et s'élève à environ 80 barils par jour.

"La crête nord-est du bassin présente une couche de 200 pieds de sables pétroliers le long de la rivière Athabaska — cette huile étant lourde et à base d'asphalte. Les épreuves faites sur ces sables indiquent qu'ils contiennent 20 pour cent d'huile lourde. Un chemin de fer passe tout près de ce dernier endroit.

"A la rivière à la Paix, on a atteint ces sables à quelque distance des affleurements et l'huile qui s'y trouve est claire et coule d'elle-même lentement dans les puits. Les puits de la rivière à la Paix dépassent un peu 1,100 pieds en profondeur. A cet endroit, il faut surveiller l'exploitation et empêcher l'eau de la terre de se mêler aux sables pétroliers. La zone pétrolière dans cette région et d'après les épreuves faites semble être d'environ 12 milles de large. On n'a pas encore apprécié son extension dans aucune direction, mais si l'on en juge par les sables que l'on trouve à certains en-

JUGEMENTS DE LA COUR SUPRÊME.

Le 26 mai 1919. La première cause sur la liste de l'Ontario a été appelée ce matin, à la cour Suprême: La Dominion Reduction Company, Limited, vs Peterson Lake Silver Cobalt Mining Company, Limited. C'est un appel d'une décision de la division d'appel de la cour Suprême de l'Ontario confirmant le jugement de la cour de première instance et maintenant la poursuite du plaignant. Les deux parties au procès sont des compagnies minières, le plaignant étant successeur en titre de la Nova Scotia Cobalt Mining Company. En 1910, cette dernière compagnie obtenait du défendeur de déposer de leur moulin dans le lac Peterson, qui était la propriété du défendeur. La cour de première instance avait décidé que ces dépôts étaient devenus la propriété du défendeur et que le plaignant n'avait pas le droit de les enlever.

Nesbitt, C.R. et McKay, C.R., pour le plaignant, Hellmuth, C.R. et Young, C.R., pour le défendeur.

Cause prise en délibéré. La cause suivante est celle de Walsh vs la International Bridge and Terminal Company. Il s'agit d'un appel d'une décision de la division d'appel de la cour Suprême de l'Ontario renversant le jugement de la cour de première instance avec jury et renvoyant sans frais l'action de la plaignante. Le mari de celle-ci a été trouvé mort sous la voie ferrée d'un pont en viaduc exploitée par la défenderesse à Fort-Francis. Aucune preuve concluante ne fut soumise au procès quant à la façon dont il avait été tué. Le jury a trouvé la défenderesse responsable parce qu'elle n'a pas placé de barrière à son pont, ni de gardien de jour et de nuit, et l'a condamnée à \$5,000 de dommages.

Harding et Fitch, représentaient la poursuite, Tilley, C.R., la défense.

Le 27 mai, devant la cour Suprême du Canada, Mre Harding a continué son plaidoyer dans la cause de Walsh vs la International Bridge and Terminal Co. Son plaidoyer fini, l'appel fut renvoyé avec dépens.

La cause Flousverger vs Weyburn Township Co., fut ensuite entendue. L'appellant (défendeur) est un cultivateur du comté de Lincoln, Ont., et la défenderesse une compagnie incorporée en Saskatchewan, pour y tenir un bureau de courtiers, spécialement en immeuble. Des agents de la compagnie dans l'Ontario ont vendu des terrains à l'appellant qui a signé une promesse d'achat et payé un acompte sur le prix. Ayant prétendu, découvert que les terrains étaient sans valeur, il a refusé de faire honneur à ses engagements, sur quoi la compagnie le poursuivit. En réponse, l'appellant plaida fausses représentations par les agents de la compagnie et pré-

droits à fleur de terre, on a des indications de la présence de l'huile à Viking, à 20 milles au sud-est. Si la zone pétrolière s'étend jusque là sans interruption elle est certainement considérable.

LE BASSIN DU NORD.

"Le bassin du nord, c'est-à-dire la région qui s'étend du lac Athabaska à l'océan arctique, compte sur les couches du Dévonien d'âge moyen pour sa provision de pétrole. Ces couches pétrolières se trouvent au-dessus d'une langue de terre s'étendant du grand lac de l'Esclave à la montagne Nahanni vers l'ouest, et d'une étroite lisière de terre le long du "Lower Mackenzie." Les lignes de partage des ressources pétrolières et des couches de dolomie poreuse ont donné lieu à des sources pétrolières sur le grand lac de l'Esclave, et on se propose d'y faire des sondages d'épreuve cet été. Sur le "Lower Mackenzie" on trouve des lignes de partage des ressources pétrolières, et sur la rivière Peel on y a découvert des sources pétrolières censées être sur la crête occidentale du bassin.

"A l'embouchure du fleuve Fraser et dans la vallée de la rivière Tête Plate, en Colombie-Britannique, on est à examiner les couches tertiaires mais sans beaucoup de succès, l'état des dépôts n'étant évidemment pas semblable à celui des couches tertiaires de la Californie du sud."

POUR LES ZÉLATEURS DE L'ÉCONOMIE

Le comité national de l'épargne de guerre vient de publier une brochure des plus intéressantes.

Le Comité national de l'épargne de guerre vient de publier un manuel pour les écrivains et orateurs qui voudraient s'en servir dans la campagne en faveur de l'épargne de guerre. Préparé par le département de l'Information publique, cette brochure couvre parfaitement le sujet de l'économie et les moyens à prendre pour la promouvoir au Canada. Au nombre des matières y contenues se trouve toute une collection d'opinions exprimées par des Canadiens des plus en vue sur les avantages de l'économie et les bienfaits de la campagne en faveur de l'épargne de guerre. Un autre chapitre réfère aux campagnes du même genre entreprises en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Entre autres détails intéressants, il y a toute une série de conversations suggérées sur la question de l'économie.

On y établit clairement le rôle financier que le Canada a joué dans la grande guerre, ainsi que la finance de guerre de la Grande-Bretagne. La nécessité d'une épargne continue de la part des Canadiens est des mieux démontrées, une référence spéciale étant faite à l'énorme dépense immédiate requise du Dominion, aussi bien qu'aux vastes crédits qu'il faut ouvrir à d'autres pays afin que les produits canadiens puissent être facilement vendus outre-mer. La brochure contient aussi d'excellentes illustrations de la croissance de l'épargne. On y a de plus inclus les plus récentes informations concernant le coût de la guerre et des chiffres établissant les lourds fardeaux financiers imposés aux nations de l'univers.

418,000 soldats envoyés outre-mer.

Les forces militaires du Canada qui comprenaient, avant la guerre, une force permanente de 3,000 officiers et hommes et une milice active de 5,615 officiers et 68,991 hommes, ont été augmentées durant la guerre à 595,441 officiers et hommes dont environ 418,000 officiers, sous-officiers et simples soldats ont été expédiés outre-mer en service actif. Ces chiffres sont fournis pour l'Annuaire du Canada pour 1918.

tendit de plus que la compagnie n'avait pas le droit d'être partie à un contrat dans l'Ontario sans une licence du gouvernement de cette province.

Le juge de première instance renvoya l'action pour cette dernière raison. Son jugement fut renversé par la division d'appel de la cour Suprême de l'Ontario, qui rendit jugement en faveur de la demanderesse pour le montant de sa réclamation.

Helmuth, C.R., et Kingstone, représentaient l'appellant; Tilley, C.R., et Payne, la défenderesse.

Le 28 mai. Les plaidoeries commencées hier dans la cause de Fullerton vs Crawford, furent continuées aujourd'hui. Les appelants, Fullerton et autres, étaient directeurs d'un syndicat immobilier. Fullerton est avocat et Doran, un courtier. Ils furent poursuivis par un actionnaire qui demandait le remboursement de certaines sommes reçues par Fullerton en sa qualité d'avocat, et par Doran, sous forme de commission pour vente de terrains. Le point en litige était de savoir si, sans un règlement spécial autorisant la transaction, un directeur peut recevoir de l'argent de sa compagnie en quelques circonstances que ce soit.

Le juge de première instance condamna les défendeurs à rembourser une partie des sommes à eux réclamées et son jugement fut confirmé par la division d'appel de la cour Suprême de l'Ontario.

H. J. McDonald représentait les appelants, MM. Fullerton et Doran, C.R., les autres appelants; McMaster et J. H. Fraser représentaient les défendeurs, autres que la compagnie et J. E. Lawson, représentait la compagnie.

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions sont constamment sollicitées par les différents départements du gouvernement, des formules et devis étant distribués par la maille à tous les individus et firmes intéressés, connus de la commission.

La Commission des achats de guerre tient un registre des différentes firmes et des lignes de commerce dans lesquelles elles sont intéressées et, par conséquent, ceux qui voudraient qu'on leur envoie des formules de soumission feraient bien d'enregistrer leurs noms, adresses, catalogues, etc., au bureau de la Commission des achats de guerre qui coopère avec tous les autres départements.

Les différents départements du gouvernement fédéral ont demandé, entre le 31 mai et le 6 juin, des soumissions comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS:		
Forêts	Montréal	7 juin.
Rabots	London	7 "
Laine à tricoter	Montréal	7 "
Quincaillerie, etc.	Ste-Anne de Bellevue	7 "
Reps mercerisé	Toronto	6 "
Brancards, ambulance	Ottawa	9 "

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (INTERNEMENTS):		
Fromage	Amherst	6 juin.
Pommes de terre	"	9 "
Légumes	"	9 "

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PÉNITENCIERS):		
Poutres, etc.	Kingston	11 juin.
Epiceries	New-Westminster	12 "

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Installation frigorifique	Kingston	4 juin.

DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE PUBLIQUE:		
Etiquettes manille, nos 5 et 6	Ottawa	9 juin.
Attaches de papier	"	9 "
Enveloppes kraft, 5 1/2 x 9 1/2	"	12 "
Enveloppes kraft, 6 1/2 x 13 1/2, imprimées	"	12 "
Brouillons réglés	"	9 "

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Engrais	Victoria	10 juin.
Déchets de coton	Halifax	7 "
Déchets de coton	Ottawa	7 "
Colle, soudage	"	9 "
Caoutchouc, ciment, etc.	"	5 "
Supports, râteliers, appuis, etc.	"	13 "
Eponges et cuir chamois	"	9 "
Huile	Halifax	13 "
Boyaux, calorifère	Ottawa	12 "
Boîtes, fibre d'emballage	"	5 "
Asbeste, carton, etc.	"	9 "
Papier à cassette et emballage	"	11 "
Ramonage de cheminées	"	9 "

ÉPINETTE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

La production totale pour l'année dernière a été de plus de 1,500,000,000 de pieds.

D'après un rapport reçu à Winnipeg par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation, on a expédié de la Colombie-Britannique 35,000,000 de pieds d'épinette à aéroplane en 1918. Dans la même année, la valeur de la production du bois de construction pour cette province de l'extrême ouest s'est élevée à \$54,162,523, presque le double de celle de 1915 et 12 pour 100 plus forte que celle de 1917. La production totale pour l'année a été de 1,545,422,000 pieds. Le bois coupé a augmenté de plus de 50 pour 100 depuis 1915.

On annonce une nouvelle augmentation de \$3 le 1,000 pieds dans le prix du sapin et de la pruche, ce qui fait une hausse totale de \$6 le 1,000 au cours du mois dernier.

William depuis le 1er septembre 1918, 50,102; 1917, 69,067; 1916, 72,480.

Pendant la semaine, on a expédié 562 wagons de farine des différents moulins des provinces des prairies; semaine correspondante de 1918, 484 wagons.

Le nombre moyen de boisseaux de grain de diverses sortes par wagon, démontré par les rapports aux élévateurs sur les voies du P.-C. à Fort-William, au cours de la semaine dernière, a été:

	1919.	1918.
Blé	1,272	1,183
Avoine	1,874	1,853
Orge	1,512	1,207
Lin	1,202	1,070
Seigle	1,120

ÉTAT DE LA RECOLTE.

Manitoba.—Semailles du blé pratiquement complétées, tout sera fini d'ici quelques jours. Avoine, 50 p.c. semée et orge, 30 p.c. Une bonne partie du blé semé de bonne heure atteint déjà deux pouces, indiquant une croissance bonne et vigoureuse. Dans la région High Bluff, plusieurs champs de blé sont à quatre et cinq pouces de haut. Les pâturages, vu les conditions d'humidité favorables, ont bonne apparence. Les cultivateurs continuent à se plaindre de la disette de main-d'œuvre agricole.

Saskatchewan.—Les semailles de blé sont finies, sauf dans quelques districts isolés. Avoine, 60 p.c. semée, orge, 45 p.c. Dans le nord de la province, de grands vents secs ont lapé l'humidité et il faudrait de la pluie. Des dommages causés par le vent balayant le sol rendront de nouvelles semailles nécessaires aux endroits suivants: Mortlach, dans la subdivision de Swift Current, où 10 p.c. des semailles ont été enlevés; Dunfermline, dans la subdivision Wilkie, où 20 p.c. des graines ont été balayés; Rhyl et Keppel, où 10 p.c. ont été endommagés. Il y a peu de changement dans la situation ouvrière.

Alberta.—Tout le blé a été semé; avoine, 70 p.c. et orge, 50 p.c. semé. Le blé pousse et fait de bons progrès; en certains endroits, il atteint trois et quatre pouces.

EXPERTS DIÉTÉTIQUES CHARGÉS DU SOIN DES SOLDATS CANADIENS

Variété, quantité et valeur nutritive considérées par des cuisiniers compétents à chaque repas.

ÉCOLES CULINAIRES.

L'idée populaire que la cuisine d'une armée en campagne est plutôt faite d'une manière primitive est démentie par cette partie du rapport du ministre de la Milice outre-mer qui a trait à l'alimentation des troupes canadiennes. Elle contient une illustration d'une cuisine de camp parfaitement aménagée et pourvue de gros poêles et autres appareils comme on en voit dans la cuisine d'un hôtel moderne. Le rapport dit à ce sujet:

"La nourriture des troupes canadiennes sur une base scientifique a reçu une attention toute particulière et l'on a fait tous les efforts pour obtenir les meilleurs résultats tant diététiques qu'économiques. Un inspecteur de provisions, qui est un expert diététique, a été chargé de décider de la valeur calorifique des nourritures diverses ainsi que de la manière convenable de les alterner. On a établi une école culinaire pour l'entraînement systématique des hommes dans les arts de la cuisine la plus appropriée aux besoins des soldats tant en France qu'en Angleterre. Pour la préparation des listes alimentaires, on a eu de même recours à une connaissance technique afin d'appréter des plats spéciaux dont les qualités nutritives ont été soumises à une analyse minutieuse. On a développé considérablement de diverses manières le régime alimentaire établi d'après les règles militaires ordinaires. La diète des troupes canadiennes, par exemple, a été complétée par du poisson gelé importé directement du Canada et qui était chaque semaine la pièce de résistance de trois repas. De fait, on a fait tous les efforts possibles pour assurer à chaque repas une quantité suffisante aussi bien que la variété et la valeur nutritive, et le mode d'inspection employé était une nouvelle garantie de l'exécution satisfaisante du système.

AVANTAGE ÉCONOMIQUE.

"L'avantage économique résultant de l'emploi de ces méthodes scientifiques est aussi remarquable. La préparation à l'avance des feuilles alimentaires fournit une base d'après laquelle on peut calculer exactement la quantité de nourriture requise pour usage immédiat et même pour usage futur dans certains cas. De cette façon, il est possible, non seulement d'anticiper les prix d'urgence qu'on pourrait demander sur les marchés, mais aussi d'établir une base de réclamation pour le remboursement de droits sur les provisions impossibles dont on peut avoir besoin de temps à autre. Par suite de cette attention accordée au coût du régime et à la surveillance minutieuse de la valeur des différentes nourritures employées, la moyenne du coût quotidien de la ration servie aux troupes canadiennes en Angleterre n'a été que de 14.142d. en 1917, et de 14.9207d. en 1918. Ces chiffres ne comprennent pas la valeur des droits remboursés pour les commodités impossibles ni le montant réalisé par la vente des produits.

"Les cuisiniers recueillent la graisse de rôti sans diminuer aucunement les rations des soldats. Quand toute la graisse requise a servi, on l'expédie à la base. Pour cette graisse les unités étaient payées 0.35 franc la livre; or, dans les huit premiers mois de 1918, le corps canadien a fourni 421,043 livres, soit un montant de 147,366.05 francs."

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

CONDITIONS FAVORABLES DE LA RÉCOLTE

Les derniers rapports reçus disent que le blé atteint de quatre à cinq pouces en certains endroits.

CHARGEMENTS DU GRAIN.

Le bureau de Winnipeg, du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, a compilé le sommaire général ci-dessous des conditions de la récolte dans les provinces des prairies ainsi que des chargements du grain, pour la semaine finissant le 24 mai:

Grain chargé depuis le 1er septembre 1918, 78,076,265 boisseaux; 1917, 119,318,980 boisseaux.

En entrepôt dans les élévateurs intérieurs du gouvernement: Moosejaw, 1,061,534 boisseaux; Saskatoon, 1,226,083 boisseaux; Calgary, 904,628 boisseaux.

En entrepôt dans les élévateurs intérieurs du C.-P., 5,740,628 boisseaux; 1917, 3,862,937 boisseaux.

En entrepôt dans tous les élévateurs du district des lacs, 24,579,006 boisseaux.

Inspecté depuis le 1er septembre 1918:

	Blé.	Autres grains.	Total.
1918—	115,993,200	40,505,800	156,502,000
1917—	144,742,800	72,753,650	217,496,450

Moyenne quotidienne vendue et chargée:

	Vendu.	Chargé.
1919..	52,300 boisseaux.	84 wagons.
1918..	106,000 "	100 "

Grain expédié par bateau depuis le 1er septembre 1918: voies du P.-C., 6,639,308 boisseaux; front du lac, 8,049,156 boisseaux.

Grain expédié par bateau et par voie ferrée depuis le 1er septembre 1918: voies du P.-C., 56,266,643 boisseaux.

Grain expédié par bateau depuis l'ouverture de la navigation, 15 avril 1919: voies du P.-C., 12,625,657 boisseaux; front du lac, 23,587,535 boisseaux.

Wagons de grain déchargés à Fort-